



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 16 MAI 2022**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 16 mai 2022 à 17 h 30, les membres du Conseil du 5^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5^e arrondissement le mardi 3 mai 2022, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite le mardi 10 mai 2022 sur le panneau de la mairie du 5^e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN
M. BOUCHET
Mme GABADOU
M. ISARE

Mme BERTHOUT
M. CASANOVA
Mme HACKE
Mme LEMARDELEY

Mme BIRABEN
M. CIVEL
Mme HOOGSTOËL
Mme ROSSET

Excusé ayant donné pouvoir : M. Alexandre BARRAT à Mme Anne BIRABEN.

Mme Nazan EROL arrive lors de la mise en discussion du point 5

Mme Florence BERTHOUT quitte la séance lors de la mise en discussion du point 5 et revient lors de la mise en discussion du point 6.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 30 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

I – ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022.

- 3 - Retrait d'un adjoint dans ses fonctions.
- 4 - Élection du Président de séance pour l'examen du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2021.
- 5 - Adoption du compte administratif 2021.
- 6 - 2022 DAC 24 - Subvention (456.000 euros), avenant à convention avec le Mouffetard – Théâtre des arts de la marionnette à Paris (5e).
- 7 - 2022 DAC 543 - Subventions (895.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.
- 8 - 2022 DASCO 7 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926 294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.
- 9 - 2022 DASCO 12 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (37 210 euros), subventions d'équipement (64 030 euros) et subventions pour travaux (152 747 euros).
- 10 - 2022 DASCO 30 – Collèges dotés d'un service de restauration autonome – Bilan d'utilisation pour 2021 (56 384,04 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement.
- 11 - 2022 DEVE 10 – Approbation d'une convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.
- 12 - 2022 DEVE 21 – Approbation du Plan alimentation durable 2022- 2027 de la Ville de Paris.
- 13 - 2022 DLH 91 - Location de l'immeuble 11, rue Frédéric Sauton (5e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.
- 14 - 2022 DPE 4 - Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).
- 15 - 2022 DAE 4 - Subventions (5 991 000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
- 16 - 2022 DSOL 10 - Participations pour l'année 2022 aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenants.
- 17 - 2022 DTEC 7 - Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris.
- 18 - 2022 DVD 3 - Stationnement de surface – mesures diverses y compris tarifaires.
- 19 - 2022 DVD 36 - Création du pass deux-roues motorisés dans les parcs de stationnement. Convention générale « cadre» pass deux-roues motorisés à Paris. Tarifs applicables.
- 20 - Vœu relatif à l'extension du périmètre protégé interdisant la consommation des boissons alcooliques sur le domaine public ainsi que leur vente à emporter, respectivement entre 16 h 00 et 17 h 00 et entre 22 h 30 et 7 h 00.
- 21 - Vœu relatif à l'indemnisation des commerçants pour les travaux de voirie boulevard de l'Hôpital.
- 22 - Vœu relatif à la collecte des biodéchets sur les marchés du 5e arrondissement
- 23 - Vœu relatif à la protection des arbres dans le 5e et à Paris.

24 - Vœu relatif au recrutement des professionnels diplômés d'un CAP petite enfance dans les crèches et multi-accueils.

25 - Vœu relatif à la création d'un Comité local d'arrondissement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Mme Florence BERTHOUT : Bonjour, chers collègues, nous retrouvons notre petite salle du Conseil d'arrondissement avec un succès mitigé, vraiment mitigé ! pourtant, c'était sur le site. L'ordre du jour est assez dense. Si vous en êtes d'accord, nous essayerons d'être le plus concis et précis, je l'ai promis à mon collègue, Pierre CASANOVA, qui aime la concision. Donc, nous irons rapidement.

Mme Anne BIRABEN : Madame la Maire, juste pour signaler que j'ai le pouvoir de Monsieur Alexandre BARRAT.

Mme Florence BERTHOUT : je prends note de ce pouvoir.

II - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, propose que Mme Carole HOOGSTOËL, conseillère d'arrondissement, chargée des droits des femmes, de la parité et du budget participatif, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Carole HOOGSTOËL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2022

Mme Florence BERTHOUT : Nous devons adopter le procès-verbal. Je vais soumettre à votre approbation l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars. Ce procès-verbal appelle-t-il des remarques particulières ? Puis-je considérer qu'il est adopté à l'unanimité ? Monsieur AUDOUIN ? Oui. Je considère que ce procès-verbal est adopté à l'unanimité, mais je ne veux pas vous forcer la main.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV – RETRAIT D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS

Mme Florence BERTHOUT : Je passe au vote du retrait d'un adjoint dans ses fonctions. Il y a une erreur à l'article premier. Il n'y a pas « *Cette cessation interviendra à la date du 22 avril* ». Il y a deux articles, « *Il est décidé de mettre fin aux fonctions d'adjoint d'Alexandre BARRAT* ». Il n'y a pas mention du 22 avril, ce qui en français dans le texte ne voudrait rien dire. Je vous propose que nous votions.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 7

Abstention : 6 (Mmes BIRABEN, LEMARDELEY, ROSSET, MM. BARRAT, BOUCHET et AUDOUIN).

V - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DE L'EXERCICE 2021.

Mme Florence BERTHOUT : Je propose que nous élisions un président de séance pour l'examen du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2021. Je propose la candidature de Monsieur CIVEL, Monsieur le Premier Adjoint, pour présider la séance pendant que Pierre CASANOVA rapportera le compte administratif par les finances et le budget lui ayant été transférés dans un arrêté du 22 avril dernier.

Vote sur l'élection du président de séance. Avis favorable. Je vous en remercie.

M. Édouard CIVEL est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif 2021 à l'unanimité.

VI - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Monsieur le Président de séance pendant que Monsieur le Conseiller de Paris va rapporter sur le compte administratif, et vous me rappellerez puisque je dois quitter la séance.

M. Pierre CASANOVA : Le compte administratif 2021, comme vous vous en souvenez, se décompose en une section de fonctionnement et une section d'investissement dont je dirai quelques mots. S'agissant du fonctionnement, il se divise lui-même en deux dotations : la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale.

Quelques chiffres notables sur la dotation de gestion locale, le montant total de la section de fonctionnement, les crédits ouverts pour 2021 se sont élevés à 5 658 390 euros, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2020 de la façon suivante : la dotation de gestion locale a connu une augmentation de 3,56 % par rapport à 2020, elle représentait 91,64 % des crédits ouverts. Elle est essentiellement consacrée à la gestion des équipements de proximité. Deuxièmement, pour la dotation d'animation locale, son montant s'élevait à 472 801 euros, soit une augmentation de 9,90 % par rapport à 2020, et cela représentait 8,36 % des crédits ouverts.

En ce qui concerne les dépenses mandatées effectivement payées durant l'exercice 2021, elles se sont élevées à 5 169 830 euros, ce qui représente une augmentation d'environ 9,75 % par rapport à 2020. Enfin, les crédits ouverts en 2022 pour la section de fonctionnement s'élèvent à 488 559,81 euros. Ceci représentera 8,63 % des crédits ouverts. Cependant, quand on aura payé en 2022 les factures de 2021 qui n'avaient pas été reçues avant la clôture comptable, les reports libres d'emploi ne s'élèveront plus qu'à 127 735, 47 euros, à peine 2,26 % des crédits ouverts. On voit ainsi le caractère extrêmement rigide et récurrent de ces reports. On n'a pas une marge de manœuvre financière illimitée contrairement à ce que l'on peut croire de l'extérieur quand on parle de ces sujets sans les connaître.

S'agissant de la section d'investissement, le montant des crédits ouverts en 2021 s'est élevé à 490 892,49 euros, cela représentait quasiment plus de 73 % par rapport à 2020. Ils étaient répartis entre la dotation forfaitaire d'investissement à hauteur d'environ 406 918,49 euros, cela représente presque 83 %, ce sont essentiellement les fluides énergétiques qui ont bénéficié de la fermeture de nombreux équipements pendant la période, j'ai dit « qui ont profité ou bénéficié », c'est un mot un peu malheureux en raison de la période de confinement. Les conseils de quartier, chers à l'un de mes collègues que je n'oublie pas, ont connu un pourcentage de 17,11 %, soit environ 83 974 euros. Cette rubrique souffre de façon récurrente du calendrier budgétaire qui attribue la plus grande partie des crédits ouverts à l'occasion du BS en juillet, ce qui rend difficile la réalisation à chaque fois en un seul trimestre. Cette anomalie perdure malheureusement d'exercice en exercice. Enfin, les dépenses mandatées en 2021 s'élèvent à 262 409,71 euros, un peu plus de 53 % du total des crédits ouverts.

Pour conclure, les crédits ouverts en 2022 se sont élevés à 228 482,78 euros. Après avoir payé en 2022 les factures de 2021, les reports libres d'emploi s'élèveront à 81 644 euros, soit environ 16,63 % des crédits ouverts. Il est à noter que le faible taux de mandatement, eu égard au montant des dépenses engagées qui lui s'élève à 83 % des crédits ouverts, il se justifie à nouveau par les contraintes de calendrier budgétaire, c'est-à-dire l'obtention des crédits à la mi-juillet et une clôture comptable début décembre. Ceci rend difficile la réalisation du paiement des travaux et des projets de travaux. J'ai presque envie de vous dire, même motif, même résultat.

Voici, mes chers collègues, mes chers amis, les mots que je voulais vous dire sur le compte administratif 2021, et les raisons pour lesquelles il me semble que nous pouvons l'adopter sans réserve.

M. AUDOUIN : Petit commentaire sur la forme, pas sur le fond. Il était d'usage les années précédentes et je le regrettais qu'il n'y ait pas un document d'analyse politique sur les projets. Cette année, magnifique, nous avons un superbe document qui synthétise les investissements par projet, je m'en réjouis. Je ne sais pas quels services l'ont généré, s'il était toujours là et qu'on ne l'avait pas ou s'il a été fait pour nous, mais c'est formidable. En revanche, le compte traditionnel où l'on voit les thématiques et les détails des frais ne figurait pas dans la

liasse de délibérations. Je pense que l'an prochain on aura les deux, et ce sera alors absolument parfait, et j'applaudirai des deux mains !

M. Edouard CIVEL : Merci de ces remerciements. Peut-on passer au vote ? Unanimité. Merci.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

VII - 2022 DAC 24 - SUBVENTION (456 000 EUROS), AVENANT À CONVENTION AVEC LE MOUFFETARD – THÉÂTRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE À PARIS (5E).

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à l'avenant à la convention avec le Mouffetard.

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit, Madame la Maire, de donner corps à la délibération bénéficiant au théâtre de la Marionnette de Paris pour le faire bénéficier d'une subvention de 456 000 euros répartie, d'une part, entre une subvention de fonctionnement de l'association et, d'autre part, 6 000 euros au titre de la politique culturelle de la Ville de Paris à destination des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, ce qui constitue au total un complément de 187 200 euros après déduction de l'acompte qui a déjà été versé à cette association à hauteur de 268 800 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie. J'imagine que tout le monde sera d'accord. Je rappelle que le théâtre Mouffetard est un partenaire du Festival Quartier du Livre, dont vous avez en avant-première le programme arrivé ce jour même sur l'essentiel dont le parrain est Éric-Emmanuel SCHMITT. Mouffetard fera une exposition dans son théâtre sur la technique du collage et de très jolies soirées lecture, une exposition pour célébrer les écritures théâtrales jeunesse le 1^{er} juin et une autre le mardi 7 juin pour mettre à l'honneur les libraires indépendants. Donc, merci et bravo au théâtre Mouffetard. Ce n'est pas le seul, mais je le signale. Je passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII - 2022 DAC 543 - SUBVENTIONS (895 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 29 SOCIÉTÉS CINÉMATOGRAPHIQUES GÉRANT À PARIS 34 SALLES DE CINÉMA INDÉPENDANTES.

Mme Florence BERTHOUT : Je donne à nouveau la parole à Pierre CASANOVA pour la DAC 543.

M. Pierre CASANOVA : Merci Madame la Maire. Il s'agit d'un sujet qui nous est cher. Il est cher à nos habitants depuis longtemps, avant nous, pendant notre mandat, et j'espère après nous, c'est une priorité des habitants du 5^e arrondissement. Mais cette continuité traverse les clivages, cette constante connaît malheureusement une actualité qui vient rompre avec cette monotonie, on pourrait dire la monotonie de la subvention. Nos cinémas indépendants, puisque c'est d'eux dont nous parlons, traversent comme tous les cinémas de Paris et de France une période particulièrement difficile puisque du fait à la fois des restrictions liées à l'épidémie, du confinement, des craintes sanitaires bien compréhensibles, on n'est jamais assez prudent et je pense en particulier aux personnes les plus vulnérables, mais aussi aux changements de comportement des Français qui maintenant ne me parlent plus que de cinéma quand nous parlons de Netflix, de leur écran de télévision, de leur installation home cinéma, de leur salon et leur popcorn, les gens ne vont plus assez au cinéma. C'est bien malheureux parce que les films y sont bien meilleurs, non seulement par la programmation, mais aussi par la qualité du spectacle. Les installations sont meilleures et s'améliorent en permanence.

Il est donc urgent de renouveler notre soutien aux subventions dont je donnerai le détail très sobrement en huit points :

- Cinéma du Panthéon, une subvention de 30 000 euros
- Studio des Ursulines, une subvention de 45 000 euros
- Studio Galande, une subvention de 15 000 euros
- Cinéma École Ciné-Club, une subvention de 20 000 euros
- Cinéma Champollion, une subvention de 35 000 euros
- Cinéma espace Saint-Michel, une subvention de 20 000 euros
- Filmothèque du Quartier latin, une subvention de 35 000 euros,

- Cinéma Grand Action, une subvention de 30 000 euros.

J'ai commencé par vous dire toutes les raisons qui me conduisent à soutenir ce projet de délibération. Je conclus en réitérant ce soutien qui me paraît absolument impératif dans les circonstances actuelles.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Monsieur BOUCHET ?

M. Philippe BOUCHET : Je vais être un peu plus optimiste que vous. On voit que les gens se désintéressent un petit peu des vidéos en ligne. C'est modéré, mais ils prennent plaisir à se retrouver puisqu'on sort tout juste de cette période Covid, et d'ailleurs le fait que l'on soit aujourd'hui dans cette salle en est aussi le signe. J'avais une question concernant le retour que l'on peut avoir, en tout cas ce serait une suggestion, d'avoir accès sur les cinémas du 5^e arrondissement, je ne parle pas des aspects financiers, mais de leur programmation, de ce qui s'est fait sur l'année pour avoir une visibilité. J'imagine que c'est quelque chose qui est envoyé à l'Institut du cinéma qui est mentionné dans le document. Il serait intéressant, et en tout cas cela m'intéresserait à titre tout simplement de curiosité et de suivi de mieux connaître ce que chacun des cinémas met en préparation. Sinon, je crois que c'est un support qui intéresse beaucoup les habitants du 5^e arrondissement. Ce sont peut-être des documents que l'on a déjà.

Mme Florence BERTHOUT : Non. On n'a pas le détail de la programmation, mais c'est une très bonne suggestion. En allant sur leur site, on a de nombreuses informations. Il y a tout de même un petit souci sur ces attributions. J'ai découvert il y a une heure que le Studio Galande avait une réduction de sa subvention de 5 000 euros, je ne sais pas pour quelle raison, et j'imagine que l'on sera amené à intervenir à ce sujet au Conseil de Paris. Laurent AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : Un mot d'optimisme. Quand on regarde les comptes, tous les cinémas ont des comptes d'exploitation positifs. Certes, cela inclut les subventions qui sont significatives, mais elles ne représentent pas non plus 50 % de leur chiffre d'affaires. En général, c'est plutôt une quinzaine de pour cent. Cela veut donc dire que tous les cinémas, en dépit de leur taille et ce que l'on peut entendre régulièrement sur la domination des multiplex, sont bien gérés, et ils ont manifestement survécu. Ils ont bien passé au moins le cap de 2020 puisque c'était déjà une année de confinement important, et en dépit de cela leurs résultats ne sont pas dégradés. Un cinéma m'inquiète quand on regarde les résultats financiers, c'est le cinéma du Panthéon qui présente un déficit lourd et récurrent, grevé, je m'excuse de dire cela, par des charges de salaires qui paraissent complètement démesurées. Donc, il y a là quelque chose d'un peu étrange, je ne sais pas qu'en dire de plus, mais globalement il semblerait que nos cinémas soient en bonne santé, et je m'en réjouis.

Mme Florence BERTHOUT : Il faudra traiter à part le cinéma du Panthéon, car je rappelle que la librairie est liée au cinéma. Le propriétaire est un producteur qui d'ailleurs doit être présent à Cannes en ce moment. Je pense que c'est un tout petit peu plus compliqué. Il y a un bar qui est en fait un petit restaurant au demeurant très sympathique, mais encore une fois il y a une réduction de la subvention du cinéma Galande. On passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX - 2022 DASCO 7 - CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET SUBVENTIONS ASSOCIÉES (926 294,34 EUROS) POUR DES PROJETS D'ANIMATION AU TITRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Corinne GABADOU. Corinne va d'abord nous rapporter la DASCO 7.

Mme Corinne GABADOU : La DASCO 7 est une convention annuelle d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. C'est un montant de 926 294,34 euros. Cela concerne tout Paris et plusieurs associations que l'on ne connaît pas. Je demande s'il est possible de voter pour les associations qui interviennent dans le 5^e arrondissement uniquement parce qu'on ne connaît pas les autres. Quatre associations interviennent dans l'arrondissement parce que malheureusement nous n'avons pas du tout d'associations qui interviennent dans notre arrondissement, je n'accuse personne, mais

c'est ainsi. Une subvention de 13 000 euros est attribuée à l'association Cinepoque dont le siège social est situé 7, rue des Petites Écuries dans le 10^e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : C'est l'article 20.

Mme Corinne GABADOU : C'est l'article 20. L'article 23, une subvention de 9 750 euros est attribuée à l'association Compagnie des inachevés, dont le siège social est situé 26, rue de Strasbourg à Vincennes. Nous passons à l'article 54, une subvention de 54 370 euros est attribuée à l'association Ligue de l'enseignement, Fédération départementale de Paris, Mouvement d'éducation populaire, Fédération de Paris et de la Ligue de l'enseignement, elle est située boulevard de la Villette à Paris 10^e. Enfin, l'article 65, une subvention de 13 860 euros est attribuée à l'association Sam Events, dont le siège social est situé au 231, rue Saint-Honoré dans le 1^{er} arrondissement. Je vous demande donc de voter les subventions pour ces quatre associations.

Mme Florence BERTHOUT : Je propose de faire un vote disjoint. C'est également une suggestion d'Anne BIRABEN. Il est vrai que c'est absolument incroyable que l'on puisse voter sur tout un tas de subventions qui ne concernent en rien le 5^e arrondissement et sur lequel on peut d'ailleurs avoir un regard un peu critique. Dans la mesure où nous n'avons que quatre associations concernées, je vous propose de voter puisque nous sommes d'accord par un vote disjoint sur ces quatre associations, et je remercie notre public. D'habitude, je ne le fais pas, mais là...

Applaudissements

Intervenant public : Pour l'accueil, je viens d'apprendre l'heure il y a moins de cinq minutes.

Mme Florence BERTHOUT : Pourtant, c'était sur le site. Vous faites 100 % de notre public. Nous sommes donc obligés de vous accueillir très chaleureusement, et plus que jamais. Si vous en êtes d'accord, Anne ?

Mme Anne BIRABEN : Merci, Madame la Maire. Je ne peux qu'être d'accord avec ce qui vient d'être dit par ma collègue et Madame la Maire. On fait très souvent face à ces votes qui sont des votes fourre-tout avec un nombre incroyable d'associations et des montants globaux assez importants, et l'on connaît peu ou quasiment pas ces associations, et l'on a aussi rarement leur bilan financier et même leurs actions. Donc, c'est très compliqué. On ne sait pas vraiment ce qui se fait, les programmations. J'adhère parfaitement à cette résolution de vote disjoint.

Mme Florence BERTHOUT : De plus, cela concerne l'arrondissement. Je vous propose donc de voter favorablement les subventions qui concernent l'arrondissement, et je vous ai donné les articles.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : je vote l'ensemble de la délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais je propose un vote disjoint.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui, mais vous n'avez pas proposé qu'on vote les autres.

Mme Florence BERTHOUT : Non, puisque je propose un vote disjoint.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Disjoint, cela veut dire deux votes.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Vote sur l'ensemble, et je m'abstiens sur l'ensemble puisque je considère l'ensemble. Non, pas de vote sur l'ensemble. Donc, vote sur l'ensemble, moins le 5^e arrondissement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est donc un vote pour toutes les associations qui n'interviennent pas dans le 5^e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Oui et vote sur celles du 5^e arrondissement. J'imagine que tout le monde est pour.

Vote 1 :
Nombre de votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)
Abstention : 11

Vote 2 :
La délibération est adoptée à l'unanimité, en tant qu'elle concerne le 5e.

X - 2022 DASCO 12 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (37 210 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (64 030 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (152 747 EUROS).

Mme Corinne GABADOU : Il s'agit des collèges publics parisiens, dotation complémentaire de fonctionnement de 37 210 euros, subvention d'équipement, 64 030 euros et subvention pour travaux 152 747 euros. Cela concerne comme dotation complémentaire de fonctionnement le collège Raymond Queneau à hauteur de 20 000 euros et le collège Pierre Alviset pour travaux pour 1 934 euros. En détail, il y a juste une ligne. Les 20 000 euros concernent un paiement de complément de factures d'électricité de 2021, c'est très important. En ce qui concerne le collège Pierre Alviset, il s'agit d'Engie pour le remplacement d'une pompe de relevage, c'était très important pour 1 934 euros. Donc, je vous demande de voter favorablement pour cette DASCO.

Mme Florence BERTHOUT : Pour cette délibération. Je vous rappelle que la restauration du collège Queneau passe, si j'ose dire, sous mon autorité, en tout cas de celle de la Caisse des écoles que je préside. On en a déjà parlé plusieurs fois. Ce sera effectif en septembre. Les travaux se passent très bien avec un financement de la Ville à ma demande, et nous servirons 450 repas par jour au collège Queneau. C'est donc quelque chose d'extrêmement substantiel.

Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI - 2022 DASCO 30 - COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME - BILAN D'UTILISATION POUR 2021 (56 384,04 EUROS) DU FONDS COMMUN DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la délibération DASCO 30.

Mme Corinne GABADOU : Justement à ce sujet, collège doté d'un service de restauration autonome. Bilan d'utilisation pour 2021, 56 384,04 euros du fonds commun départemental des services d'hébergement. Donc, le collège Raymond Queneau a une dotation qui a été attribuée de 21 688,69 euros, et cela concerne précisément l'acquisition et l'installation d'une armoire froide, ainsi que de deux portes.

Mme Florence BERTHOUT : Et un four.

Mme Corinne GABADOU : Il y a un four, mais il y a une façon de lire les chiffres que j'ai appris par la suite. Je regardais directement et il y avait 304,28 euros, et je trouvais que ce n'était pas très cher, mais en fait il y avait le quatre au-dessus, et le 17 au-dessus. Donc, il faut lire les chiffres sur deux lignes.

Mme Florence BERTHOUT : Le total fait 21 888,69 euros. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII - 2022 DEVE 10 - APPROBATION D'UNE CONVENTION-CADRE RELATIVE AU SUIVI DES POPULATIONS DE CHATS LIBRES PRÉSENTS DANS LES PARCS, JARDINS, BOIS ET CIMETIÈRES PARISIENS.

Mme Florence BERTHOUT : DEVE 10. Notre collègue, Monsieur le Premier Adjoint, va rapporter la DEVE 10.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Avec la délibération DEVE 10, il s'agit d'approuver une convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres qui sont présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens. L'idée est de créer un cadre pour que toutes les associations mobilisées sur ces questions puissent intervenir. Cela peut être un sujet sur l'installation d'abris pour des chats libres, des questions de nourrissage, des questions de traitement des déchets, de surveillance sanitaire des chats, et évidemment sur les questions de stérilisation. Sur la pertinence de l'instauration de cette convention-cadre, je pense qu'elle est tout à fait adaptée et nous pouvons donc voter favorablement. Je pense notamment à une association que nous connaissons bien ici Évolution condition animale, ECA, domiciliée à la Maison des associations du Quartier latin et avec qui nous avons des échanges. C'est d'ailleurs assez concomitant puisque pour la petite anecdote c'était la première association que j'avais rencontrée il y a deux ans juste après ma prise de fonction, et que le premier sujet abordé était l'instauration d'un cani'parc que nous avons inauguré ce samedi avec grand plaisir, et donc dans la droite ligne de la défense des droits animaux, je propose de voter pour cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Anne ?

Mme Anne BIRABEN : Merci. Je trouve que cette délibération est très bienvenue. Toutes ces associations réalisent un travail remarquable. On a déjà eu l'occasion d'en parler au sujet des chatipis au Conseil de Paris. Ils effectuent un travail remarquable qui arrive à capter les chats libres, les nourrir, leur mettre une puce et les castrer, et c'est une bonne chose pour ne pas avoir une prolifération de chats dans la ville et de pouvoir aussi les surveiller, et leur apporter des soins si cela est nécessaire. Il y a une très belle opération de ce genre à Rome sur laquelle la Ville de Paris pourrait se pencher parce que c'est un travail également remarquable. Seul bémol, je trouve que la Ville pourrait faire mieux sur cette question notamment de bien-être animal, et notamment de subventionner plus correctement ces associations. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Monsieur AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : Très rapidement. Sur le fond, aucun problème avec cette convention-cadre qui est une très bonne chose. Cela confirme la place que Paris accorde à l'animal dans la ville. Tout ceci va dans le bon sens. Puisque vous mentionnez l'inauguration du cani'parc, Monsieur CIVEL, petit regret tout de même parce que vous avez inauguré le cani'parc, certes, mais il fallait le savoir. Cela fait partie des innombrables manifestations où les invitations n'arrivent pas. J'ai un petit peu de mal à trouver cela normal, et c'est un fait.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez eu des cartons.

M. Laurent AUDOUIN : Non, non, non, non, et ce n'est pas la première fois.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : J'en ai trouvé dans un café.

M. Laurent AUDOUIN : En 2022, il y a un truc fou qui s'appelle les emails. À un moment...

Mme Florence BERTHOUT : Cela dit, tout le monde le savait, mais je vous accorde que si ce n'est pas dans la bannette, là, vous avez une invitation qui est remise en mains propres parce qu'il n'y a pas de raison, Monsieur NAJDOVSKI, j'ai insisté pour que NAJDOVSKI soit sur le carton.

M. Laurent AUDOUIN : On ne veut pas faire de faux procès, mais c'est tout de même quelque chose de récurrent.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur le Directeur de cabinet, est-ce que je peux savoir pourquoi il n'y avait pas de carton dans les bannettes ?

M. Laurent AUDOUIN : Je me permets de suggérer le courrier électronique. C'est un bon moyen pour ce genre de choses. C'est organisé à l'avance et on est sûr que le mail arrive.

Mme Florence BERTHOUT : Sur le cani'parc...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il n'y a pas de sujet. Je crois que systématiquement il faut que tout le Conseil soit invité. Je vous ai écrit, Madame la Maire, parce qu'on n'avait pas été invité non plus le 19 mars à la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, c'est pareil, et c'était même plus grave.

Mme Florence BERTHOUT : Je demande à mon Directeur de cabinet de s'en occuper personnellement parce que je ne peux pas m'occuper des invitations, mais envoyons-les par mail. En tout cas, celle-ci est la plus importante, et vous avez dedans absolument tout ce qui a lieu, il y en a tous les jours. Donc, par définition, vous êtes invités à tout. Il y a l'invitation, on ne pourra pas dire que celle-ci puisque je m'en occupe personnellement, mais je le redis, c'était sur le site. Ce n'est pas une invitation, je vous l'accorde, mais l'inauguration du cani'parc était sur le site. C'est donc la preuve que tout le monde est invité.

Mme Marine ROSSET : Vous pouvez ajouter dix centimes, mais il y avait aussi le conseil de quartier du Val de Grâce, j'ai appelé votre Directeur de cabinet parce que je l'ai appris, mais je n'avais pas reçu d'invitation. Monsieur BOUGAN m'a assuré que maintenant avec l'arrivée de la nouvelle coordinatrice ce serait quelque chose qui n'arriverait plus. Je l'entends, j'en prends bonne note, mais vous pouvez admettre que les choses s'accumulent.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous comprends. On va passer à autre chose si vous le voulez bien. Je vous conseille tout de même de regarder. Vous ne pouvez pas le faire la veille, mais vous faites la veille de beaucoup de choses, Monsieur AUDOUIN, quand vous le voulez. Vous regardez la veille, cela vous prendra une seconde, mais je donne des instructions très claires pour que vous ayez les cartons d'invitation et qu'elles soient suivies enfin d'effets parce que cette affaire devient vraiment très agaçante. Sur l'affaire de l'inauguration du cani'parc, cela a été très compliqué, mais je comprends ce que vous dites parce qu'on a attendu jusqu'à une semaine avant la confirmation de la présence de Monsieur... mais cela n'empêche pas que vous deviez être légitimement invités. Regardez sans faire de la veille, cela ne prend que cinq secondes, je vous accorde que cela ne vaut pas invitation, mais je me permets tout de même de le dire, notamment regardez les quatre réunions de conseils de quartier, c'est sur le site.

M. Laurent AUDOUIN : Ce que je veux dire très simplement et pratiquement et non pour polémiquer, l'effort nécessaire pour mettre une information bien formatée et bien jolie sur un site web est sans commune mesure avec l'effort consistant à envoyer un mail.

Mme Florence BERTHOUT : C'est du même acabit, mais peu importe.

M. Laurent AUDOUIN : Je pense que vous ne faites pas du HTML ou du WordPress tous les jours.

Mme Florence BERTHOUT : On ne va pas passer une heure là-dessus si vous voulez bien.

M. Laurent AUDOUIN : Un mail est une mission accessoire facile à remplir.

Mme Florence BERTHOUT : Sur le cani'parc, je veux bien entendre le reste, mais vraiment le cani'parc, il ne faut pas beaucoup s'intéresser à la vie de l'arrondissement pour savoir qu'il n'y avait pas d'inauguration cani'parc parce qu'on en a parlé partout, très sincèrement. Je veux bien entendre le reste, mais pas le cani'parc. Peut-on mettre tout de suite et donner tout de suite oralement les dates des prochains conseils de quartier, Monsieur le Directeur ? Donc, dans cinq minutes, on va vous les donner et on va les envoyer. Cela va éviter des agacements.

M. Benjamin ISARE : Le conseil de quartier Sorbonne, le lundi 27 juin à 18 h, le conseil de quartier Jardin des Plantes, le jeudi 30 juin à 18 h, le conseil de quartier Val de Grâce, le lundi 4 juillet à 18 h et le conseil de quartier Saint-Victor, le 7 juillet à 18 h.

Mme Florence BERTHOUT : Ce sera mis dès ce soir ou demain matin sur le site.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Pouvez-vous redonner les dates ?

Mme Florence BERTHOUT : Pouvez-vous nous les redonner ?

M. Benjamin ISARE : Le 27 juin pour Sorbonne, 30 juin pour Jardin des Plantes, 4 juillet pour Val de Grâce et 7 juillet pour Saint-Victor.

Mme Florence BERTHOUT : On redonne les dates définitives.

M. Benjamin ISARE : 27 juin pour Sorbonne, 30 juin pour Jardin des Plantes, 4 juillet pour Saint-Victor et 7 juillet pour Val de Grâce.

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce que c'est bon ? Je vous propose vraiment d'arrêter sur les invitations parce qu'on ne va pas s'en sortir. Je demande que vous soyez invités. Je le demande très formellement.

M. Laurent AUDOUIN : C'est juste pour indiquer effectivement que les agendas se remplissent plus que les deux dernières années, et c'est vrai que plus on peut le faire à l'avance, mieux c'est. C'est tout, c'est juste cette remarque.

Mme Florence BERTHOUT : Sur les conseils de quartiers, je me permets de vous rappeler qu'il y a eu aussi un problème majeur, le fait que depuis un petit peu moins d'un an nous n'avons pas de coordinatrice des conseils de quartier, la Ville ne nous a pas beaucoup aidés, et il a fallu que nous recrutions quelqu'un qui est arrivé il y a très précisément une semaine et demie. C'est donc un peu compliqué, mais j'ai bien entendu. Nous passons au vote sur la DEVE 10.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII - 2022 DEVE 21 – APPROBATION DU PLAN ALIMENTATION DURABLE 2022-2027 DE LA VILLE DE PARIS.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DEVE 21. Je vais maintenant rapporter si vous le voulez bien la DEVE 21 sur l'approbation du plan alimentation durable que je rapporte notamment parce qu'elle concerne la restauration collective, et la restauration collective concernant le 5e arrondissement consiste essentiellement en la Caisse des écoles. Cette délibération balise un chemin pour la restauration collective parisienne en donnant un certain nombre d'objectifs qui nous concernent sans nous concerner puisque cela fait déjà pour certains d'entre eux plusieurs années, pour d'autres plusieurs mois, que nous les avons déjà mis en application.

Très rapidement, 100 % d'œufs bio et de produits laitiers bio labellisés issus d'animaux élevés selon les pratiques les plus exigeantes en matière de bien-être animal. Nous le faisons déjà. 100 % de poissons issus de pêches responsables. Nous le faisons déjà. 100 % de viandes bio labellisées issues d'animaux élevés, on parlait du bien-être animal, selon les pratiques les plus exigeantes en matière de bien-être animal. Nous le faisons déjà. Deux repas végétariens par semaine. Nous le faisons déjà. On propose depuis dix ans un repas végétarien. Nous en avons un deuxième qui est une alternative, c'est-à-dire que soit on prend un repas végétarien, soit un repas non végétarien. Sur le deuxième, il y a le choix. Tout cela évidemment avec une diététicienne, car lorsqu'on veut passer au végétarien, il faut deux choses, je me permets de vous le rappeler.

Il faut tout de même de la variété, il faut que ce soit bio. Il faut que l'empreinte carbone ne soit pas énorme. Si c'est pour acheter des pois chiches qui arrivent du Maroc ou d'ailleurs, il fallait que nous puissions faire tout cela. Tous nos fruits sont 100 % bio depuis septembre 2020. Nous avons donc globalement du bio à hauteur de 71 %, mais j'insiste sur le fait que ce n'est pas que d'être en bio, c'est aussi tout ce qu'il y a à côté concernant le bien-être animal, concernant aussi le fait, puisque j'ai vu à la page 32 que la Ville voulait réduire la consommation de sucre et de sel, ne pas utiliser de produits contenant du nitrite de sodium, de l'huile de palme ou des OGM. Cela fait belle lurette que nous n'utilisons plus tout cela, pas d'huile de palme, pas d'OGM, pas de

nitrite de sodium, car c'est tout de même un sujet pour l'alimentation des enfants, notamment pour la nôtre accessoirement.

S'agissant du sucre, nous avons largement travaillé avec nos fournisseurs de produits laitiers, yaourts et mousses, pour réduire à moins de 7 % le taux de sucre ajouté dans ces produits, étant précisé que nos produits laitiers sont achetés en grand contenant. Autre sujet important, je regrette que dans ce plan d'alimentation durable on ne parle pas beaucoup des contenants. Je dis, on n'en parle pas beaucoup avec trop d'exigences, car vous savez très bien que lorsqu'on abandonne les petits contenants, cela permet de réduire l'empreinte carbone de manière tout à fait incroyable. Donc, nous n'utilisons plus les fameux produits format 125 g ou 145 g, mais nous utilisons des pots de 5 kg pour tous les laitages de manière générale. Cela permet en plus d'adapter ce qui est servi en fonction du convive selon que l'on est petit gabarit ou gros gabarit, collègue, maternelle ou élémentaire.

La Ville souhaite limiter le recours à des produits ultra-transformés. Vous savez très bien que nous n'utilisons pas les produits ultra-transformés, ou quasiment jamais sauf catastrophe. Chacun sait que la Caisse des écoles fait la cuisine sur place avec quasi essentiellement des produits bruts non transformés, et dans une volonté de transparence tous les processus de cuisine sont affichés sur le site. C'est d'ailleurs quelque chose qui aurait pu être retenu dans le PADD, c'est-à-dire l'obligation d'afficher sur le site les process de cuisine, car c'est quelque chose de très important.

Enfin, dernier sujet, la Ville dit souhaiter promouvoir un approvisionnement de proximité, je ne peux qu'y adhérer. On nous dit que 50 % des denrées devront être issues de producteurs ou d'éleveurs implantés à moins de 250 km. Je rappelle que nos fournisseurs sont à moins de 250 km de Paris pour les fromages, la viande, les produits laitiers et certains fruits, mais pas tous les fruits, car il arrive que des fruits viennent d'un peu plus loin, mais cela est rare.

S'agissant de la formation, la Caisse a un plan pluriannuel auquel je tiens beaucoup, et sur lequel je me suis beaucoup investie avec les équipes pour ces agents qui couvrent à la fois les bonnes pratiques, mais aussi les sessions sur la nutrition et sur le recours aux achats bio. On a donc des chefs cantinières et des cantinières qui sont très formées. Je le dis, car on ne peut qu'être favorable à ce PADD, mais on va plus loin dans le 5e arrondissement sur absolument tous les sujets.

Le dernier sujet en date n'était pas évident, celui de la possibilité d'offrir un deuxième menu végétarien auquel je tenais beaucoup, mais modulo ce que je vous ai indiqué. Monsieur AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : Madame la Maire, je ne vais certainement pas casser du sucre sur notre excellente Caisse des écoles et nos très bonnes cantines. Un de nos atouts majeurs, c'est d'avoir des cuisines par groupe scolaire, et c'est clairement l'exemple à suivre en matière de soutenabilité. En revanche, dire que l'on est meilleur sur tous les plans et que l'on est plus fort que tout le monde est tout de même un petit peu excessif, et en particulier on n'est pas encore au 100 % bio ou durable. On y est sur une partie des produits, vous les avez cités, mais ce n'est pas le cas de la totalité. Je ne dis pas cela pour être particulièrement désagréable, mais il faudra tout de même attendre ce 100 %. Je vais faire un petit satisfecit par rapport à la politique de la Ville, c'est un cas somme tout assez rare où une collectivité se donne des objectifs et en cours de réalisation dépasse ces objectifs. On était déjà, je crois, à 55 % en 2019. Donc, cela témoigne bien du volontarisme de la Ville de Paris, et je m'en félicite.

Mme Florence BERTHOUT : Excusez-moi, mais afficher qu'il faut du 100 % bio, pardonnez-moi, mais c'est totalement contradictoire avec l'idée aujourd'hui, cela ne le sera peut-être pas dans quelques années, avec l'idée d'aller sur des circuits exclusivement courts, car je rappelle que si la Ville arrive à 57 % cela vient du fait que la quasi-totalité de ce qui est fait en bio passe par des entreprises comme la SOGERES. Je suis désolée, mais je suis absolument estomaquée de vous entendre dire cela. C'est d'ailleurs un point sur lequel j'interviendrai, car le greenwashing et l'affichage ne sont pas ce qui peut faire avancer en tout cas la lutte contre le réchauffement climatique. Je redis que de faire du bio à tout va pour afficher du bio est une mauvaise chose surtout quand cela passe exclusivement, ce qui est le cas aujourd'hui, à la Ville par des entreprises qui ne cuisinent pas les produits sur place. C'est fait dans des cuisines centrales. C'est acheminé avec des camionnettes, et une partie des produits n'est même pas achetée en France. Je ne dis pas tout, mais une partie des produits n'est pas achetée en France. Je dis, cocorico, oui, de la Caisse des écoles, et je maintiens que nous

sommes les meilleurs. Ce n'est pas sur tous les sujets, mais nous sommes les meilleurs, car nous cuisinons sur place et il n'y a aucune autre Caisse des écoles qui cuisine sur place comme nous le faisons. Quand on fait du bio à la Ville de Paris, je redis que c'est en passant par des sociétés qui cuisinent, c'est pas mal et c'est mieux que de ne pas faire du bio, mais il ne faut pas nous expliquer que ce 100 % bio auquel je suis défavorable qui ne pourrait être aujourd'hui atteint qu'en passant par des entreprises, je n'ai rien contre la SOGERES, mais en passant par les mastodontes de la restauration collective, car c'est aujourd'hui ce qui est fait à la Ville de Paris. Ce sont des mastodontes de la restauration collective qui ne cuisinent pas sur place, ils font la cuisine en centrale, et de plus une partie de leurs produits ne sont même pas achetés en France. J'ajouterai une dernière chose. De plus, quand ils achètent en France, d'où ma petite campagne contre ces mastodontes de la restauration collective. Ils font également pression sur les producteurs pour qu'ils pratiquent des prix de vente qui ne leur permettent pas de vivre décemment. Le PADD où l'on dit que c'est extraordinaire, on fait du 57 %, et vraiment au-dessus des objectifs, mais à quel prix.

Donc, je voudrais que la Ville nous dise précisément quelles sont les entreprises de restauration collective qui permettent d'atteindre ces 57 %, et d'où viennent les produits, car tout ce que j'ai regardé, il y a des exceptions, mais on est vraiment très loin des producteurs qui sont en circuit court. Il ne faut tout de même pas nous raconter d'histoires. C'est formidable, mais sur le papier.

M. Laurent AUDOUIN : Puisque vous m'avez répondu deux fois plus longuement que mon intervention, je complèterai de quelques phrases. Vous êtes raison en ce qui concerne la proximité, et d'ailleurs je parlais bien de 100 % bio et durable pour dire que le 100 % est encore aujourd'hui difficile à mettre en place, effectivement, mais la question de la proximité pourrait être très largement obtenue si l'on avait des politiques volontaristes de conversion de l'agriculture biologique. Je m'excuse, mais les dernières évolutions de la Politique Agricole Commune et nombre de décisions du gouvernement ne vont pas du tout dans ce sens. On n'avance pas sur ce sujet, et de ce fait il y a des marges de conversion en Île-de-France très importantes, il faudrait avoir une politique volontariste de ce côté, cela faciliterait aussi les choses. Cela posé, la question de la proximité pourrait être un critère encore plus mis en avant par la Ville, je vous suis totalement. Il faut progresser sur ce point.

Mme Florence BERTHOUT : Comment pouvez-vous expliquer que nous y arrivons et que la Ville n'y arrive pas ? Je vais vous donner une des raisons que vous connaissez très bien puisque vous savez que je me suis battue comme une lionne contre la centralisation avec les parents d'élèves des caisses des écoles. Moins on décentralisera vers les caisses des écoles et plus on aura de difficultés pour trouver des circuits courts qui s'adaptent. Il faut laisser les caisses s'adapter. Il faut que la Ville accompagne les caisses des écoles avant de demander des mesures gouvernementales qui sont censées se substituer à Pierre, Paul ou Jacques pour aller chercher les produits qui vont bien.

M. Laurent AUDOUIN : La centralisation des achats n'a jamais été à l'ordre du jour.

M. Edouard CIVEL : Je vais me permettre de reprendre. Sur le sujet des politiques gouvernementales, je ferai tout de même remarquer que dans France relance nous avons eu un plan d'investissement sur les protéines végétales dont nous avons besoin si nous voulons être capables. Nous n'avons pas d'autonomie là-dessus. Un investissement massif est prévu à ce sujet dans le plan France relance. Donc, on ne peut pas mettre la charrue avant les bœufs, mais il faut faire des investissements. Quant à la critique de l'Europe sur la PAC, cela me surprend un peu moins que vous ayez cette rengaine sur l'Europe, mais il n'empêche que la nouvelle PAC prévoyait une diminution des volumes de production pour essayer d'aller vers plus de qualité et moins de quantité, et cela a fait une bronca eu égard au contexte international par rapport à l'Ukraine. Vous n'êtes pas sans savoir que gérer les sujets au niveau européen est toujours complexe. Cela avance, mais peut-être pas aussi vite qu'on pourrait le souhaiter, mais cela avance tout de même dans le bon sens. Cet après-midi même, le Parlement européen est en train de voter la taxe carbone aux frontières. Je trouve que la pique à l'Europe était un peu déplacée.

M. Laurent AUDOUIN : Ce n'était certainement pas une critique à l'Europe.

Mme Florence BERTHOUT : Anne BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN : Je voudrais revenir à un autre débat et je vous remercie, Madame la Maire, d'avoir souligné que les enfants pouvaient avoir le choix, et je trouve qu'il est très important d'avoir une

alternative entre un repas végétarien et un repas avec de la viande deux fois par semaine. Je pense que dans le 5e, il y a des enfants qui n'ont pas la possibilité de manger de la viande chaque semaine, et c'est essentiel en matière d'équilibre alimentaire, et c'est essentiel pour la croissance des enfants. Donc, je suis très contente qu'il y ait le choix pour les enfants d'avoir soit du végétarien, soit de la viande lorsqu'il y a la proposition des repas végétariens deux fois par semaine.

Mme Florence BERTHOUT : Le choix est sur l'un des deux. Il y a une fois où il n'y a pas le choix et une fois où il y a le choix. Je propose de passer au vote. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV - 2022 DLH 91 - LOCATION DE L'IMMEUBLE 11, RUE FRÉDÉRIC SAUTON (5E) À PARIS HABITAT OPH - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Anne BIRABEN sur la DLH 91.

Mme Anne BIRABEN : Merci, Madame la Maire. Il s'agit de la location de l'immeuble situé 11, rue Frédéric Sauton à Paris Habitat par bail emphytéotique. Paris Habitat, titulaire des droits réels pour une durée initiale de quarante-cinq ans et expirant au 30 juin 2020, devait assurer la réhabilitation de cet immeuble. Le bail a été prorogé, et d'ailleurs on l'a voté ici, jusqu'au 30 juin 2022, dans l'attente de décider du devenir de ce bien.

Afin de préserver la vocation sociale de cet immeuble, il est proposé à Paris Habitat d'en conserver la gestion. C'est un immeuble sur rue qui est édifié sur un sous-sol avec un rez-de-chaussée et élevé de cinq étages, mansardé au niveau de la toiture, et d'un bâtiment à la suite identique ainsi qu'une cour couverte entre les deux immeubles. L'immeuble comporte dix logements sociaux pour une surface utile de 347 m² et d'un local commercial en rez-de-chaussée d'une surface d'environ 57 m².

La location est assortie des conditions suivantes :

1. Le preneur prendra la propriété en l'état où elle se trouve à la date d'effet de la location.
2. Les travaux à effectuer par le preneur s'élèvent à 330 000 euros sur les dix prochaines années ainsi que 600 000 euros de travaux actuellement envisagés. Le bailleur social sera bénéficiaire de revenus locatifs de 36 515 euros, dont 11 693 euros de recettes commerciales. Les subventions perçues s'élèvent à 150 000 euros. La durée du bail est de cinquante-cinq ans. En fin de location, l'immeuble devra être rendu à la Ville de Paris en parfait état d'entretien et de réparations de toutes natures.

Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : L'avis est favorable. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV - 2022 DPE 4 - RÉCUPÉRATION DES ÉPAVES DE VÉLOS À L'ESPACE TRI DE LA PORTE DES LILAS - CONVENTION AVEC LE RÉSEAU DES ATELIERS VÉLOS PARTICIPATIFS ET SOLIDAIRES PARISIENS (RÉPAR).

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Édouard CIVEL sur la DPE 4.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une convention avec le réseau des ateliers vélos participatifs et solidaires parisiens (RéPAR) qui en fait a des activités de réinsertion sociale autour d'actions de récupération des épaves de vélo dans les différents fleuves et cours d'eau que nous pouvons avoir à Paris. C'est une action qui va évidemment dans le sens de permettre des actions de réparation pour les Parisiennes et les Parisiens. Cela va évidemment dans le bon sens. Je pense que c'est une superbe activité qu'a cette association. Je vous propose de voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : C'est une très bonne initiative. Un avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI - 2022 DAE 4 - SUBVENTIONS (5 991 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 96 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET D'AUTRES PUBLICS FRAGILES.

Mme Florence BERTHOUT : Nazan EROL va maintenant nous rapporter la DAE 4.

Mme Nazan EROL : Ce sont des subventions de plus de 5 millions d'euros et des conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Comme vous le savez, la crise sanitaire a provoqué des épisodes de confinement et a donc bouleversé durablement l'activité des entreprises et de l'emploi. Pour faire face à cette crise sans précédent, le plan boost emploi déploie des actions qui s'adressent en priorité aux publics les plus éloignés de l'emploi. Parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées, il y a l'insertion par l'activité économique (IAE) qui a été reconnue et à de multiples reprises.

Donc, cette année, la Ville de Paris soutient l'IAE avec un million d'euros supplémentaires. Cette augmentation va permettre notamment la création de plus de 360 équivalents temps plein de plus, soit environ 650 salariés en insertion. Les articles 1 et 35 proposent une subvention de 52 000 euros attribuée à l'association Les Enfants du Canal au titre de l'exercice 2022. Comme vous le savez, cette association, Les Enfants du Canal, a pour objet la lutte contre l'exclusion des personnes sans abri, en bidonville ou mal logées. Elle accompagne au sein de son chantier quinze salariés en insertion qui ont tous connu la rue sur des postes d'agent d'accueil et de logistique, et sept de travailleurs pairs.

Madame la Maire, chers élus, je vous propose de leur accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 52 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : C'est 54 000 euros. Est-ce bien cela ?

Mme Nazan EROL : J'ai vu 52 000.

Mme Florence BERTHOUT : Non, c'est 54 000 euros pour Les Enfants du Canal.

Mme Nazan EROL : Oui, 54 000 euros, excusez-moi.

Mme Florence BERTHOUT : 54 000 euros. Je propose un vote disjoint. D'ailleurs, il faudra qu'on intervienne au Conseil de Paris, car on ne peut plus avoir des délibérations fourre-tout où on nous demande de valider des choses, et même pour vous, chers collègues de mon opposition. Vous êtes amenés à voter des délibérations dont vous ne savez pas, j'imagine, ce qu'il a dedans. Je le dis avec humilité, je ne sais pas ce qu'il y a dedans. Je trouve que c'est invraisemblable. Je n'ai jamais vu cela dans une municipalité où l'on fait des votes fourre-tout alors qu'on ne sait même pas ce qu'il y a dedans.

Mme Nazan EROL : Madame la Maire, je confirme que c'est 52 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Pourquoi ai-je 54 000 ?

M. le Directeur de Cabinet : Il y a 54 000 sur cette feuille et 52 000 à l'article 35.

Mme Nazan EROL : À l'article 35.

Mme Florence BERTHOUT : Cela veut dire qu'en plus il y a une erreur matérielle.

Mme Nazan EROL : J'ai lu à l'intérieur même de tous les articles.

Direction générale des Services : Les partenaires demandent 54 000, mais la Ville autorise 52 000.

Mme Nazan EROL : C'est cela.

Mme Florence BERTHOUT : Cela veut dire qu'il faut corriger. Il faudrait dire aux services de la Ville qu'ils corrigent la page de délibération puisqu'on a mis 54 000 euros, mais sur la page de délibération doit figurer un montant de 52 000 euros. On est bien d'accord.

Je vous propose de faire un vote disjoint. Peut-être, un jour, qu'au Conseil de Paris il y ait un vote global, je peux le comprendre, mais dans les arrondissements il faut arrêter de nous faire voter des choses qui n'ont aucun rapport avec l'arrondissement. Je dirais même que c'est totalement contraire à la loi PLN.

Mme Nazan EROL : C'est même parfois la région parisienne.

Mme Florence BERTHOUT : Je propose un vote sur toutes les délibérations, moins Les Enfants du Canal qui nous concernent. Donc avis favorable.

La délibération, hors organismes du 5e, est adoptée à l'unanimité.

Mme Florence BERTHOUT : Vote sur Les Enfants du Canal. Je vous remercie.

Nombre de votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)
Abstention : 11

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII - 2022 DSOL 10 - PARTICIPATIONS POUR L'ANNÉE 2022 AUX 6 MAISONS DES AÎNÉS ET DES AIDANTS, AU TITRE DES CLIC (CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION) AUTORISÉS À PARIS (3 247 510 EUROS) ET SIGNATURE D'AVENANTS.

Mme Florence BERTHOUT : La parole est à nouveau à Nazan EROL qui nous rapporte le DSOL 10.

Mme Nazan EROL : Merci, Madame la Maire. Chers élus, la DSOL 10 concerne les participations pour l'année 2022 aux six maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (Centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris pour un budget total de plus de 3 247 000 euros, et la signature des avenants.

Comme vous le savez, les maisons des aînés et des aidants sont chargées d'assurer la coordination en gérontologie sur le territoire parisien. Cette coordination en gérontologie est organisée en six territoires et elle couvre les vingt arrondissements permettant ainsi l'accueil et la prise en charge de proximité de l'ensemble des Parisiens.

Le présent projet de délibération a pour objet l'approbation de la participation de l'année 2022 aux six maisons des aînés et des aidants au titre des missions d'information et de coordination des CLIC. Parmi ces six maisons des aidants, la subvention qui nous concerne est celle pour l'association Autonomie Paris Saint-Jacques pour la maison des aînés et des aidants, centre couvrant les territoires du 1^{er} jusqu'au 6^e arrondissement.

Je vous propose, Madame la Maire et chers élus, d'accorder au titre de l'année 2022 un financement identique à 2021, c'est-à-dire 524 423 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Je rappelle que la particularité un peu extravagante de cette maison des aidants de Saint-Jacques est qu'elle n'est plus à Saint-Jacques, elle est rue des Écoles, et afin que notre Conseil soit parfaitement informé, j'essaye de me battre pour qu'on ait une maison des aidants dans la mairie. On va peut-être y arriver. Marie-Christine LEMARDELEY ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je crois que ce n'est pas rue des Écoles, mais rue de l'École de Médecine.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi, vous avez tout à fait raison. Rue de l'École de Médecine sinon cela resterait dans le 5e arrondissement. C'est, j'imagine, un avis favorable. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII - 2022 DTEC 7 - CADRAGE DE LA RÉVISION LÉGALE DU PLAN CLIMAT DE PARIS.

Mme Florence BERTHOUT : La DTEC 7 concerne le cadrage de la révision légale du Plan Climat. Je cède la parole à notre collègue, Édouard CIVEL.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. L'objet de cette délibération est en fait de préparer une révision du Plan Climat parisien dont l'adoption définitive se ferait en mars 2024 et qui d'ici là aurait un certain nombre d'étapes qui inclurait des délibérations de cadrage au prochain Conseil de Paris, et de ce cadrage au cours du Conseil. Vous auriez ensuite un événement de concertation de l'ensemble en septembre avec une concertation large qui est prévue de septembre à décembre, une collaboration au premier semestre 2023 avec toutes les parties prenantes, en mai 2023 une votation citoyenne. Si j'ai bien saisi, il s'agit d'un vote de l'assemblée citoyenne ou bien le vote de l'assemblée citoyenne interviendra après. Ce sera après en juillet 2023. Donc, en mai 2023, la votation citoyenne, je suppose que ce sera quelque chose sous la forme du budget participatif. Ce n'est pas précisé, mais je pense que tout le monde pourra voter.

Il y a un certain nombre d'exposés des motifs sur les raisons de la révision du Plan Climat parisien. Ce sont en effet des choses dont on a besoin. Il faut avoir une forme de travail sur les sujets pour faire avancer l'adaptation comme l'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre. Je voterai pour cette délibération.

Néanmoins, j'ai tout de même trois interrogations. En fait, cela va se télescoper avec le PLU bioclimatique. J'ai un sujet, et on en a déjà parlé en Conseil d'arrondissement sur le nombre de concertations qui sont lancées en simultané où l'on va être franc, un certain nombre d'administrés n'y comprennent plus grand-chose. On a eu beaucoup de choses en parallèle. On a un peu un travail de pédagogie à faire, et probablement en partie le mien. Je ne vais pas utiliser le mot gavé puisqu'on parlait de bien-être animal, mais on les abreuve, merci, Monsieur ISARE, de concertations.

C'est en lien avec mon deuxième point, j'appelle, et j'espère que ce sera le cas, que l'on apprendra de nos erreurs, afin d'avoir des concertations peut-être un peu plus « concertatives », je fais une Ségolène ROYAL, c'est parce que sa directrice de cabinet vient d'être nommée Première ministre. Plus sérieusement, à la réunion à laquelle vous avez assisté en visioconférence sur la concertation locale sur le plan local d'urbanisme à laquelle nous assistions avec Monsieur ISARE, l'objectif était de donner la parole aux habitants. Nous avions 60 habitants connectés, nous avions l'adjointe de Madame HIDALGO, je suis désolé, j'ai oublié son nom, elle est en partie en charge de l'urbanisme. Ce n'est pas Jacques BAUDRIER. C'est effectivement Anne-Claire BOUX. Nous avons eu deux heures de réunion. Nous avons eu, je crois, cinq administrés ou quatre qui ont pu prendre la parole.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il y avait des questions écrites dans le tchat.

M. Édouard CIVEL : Il y a eu beaucoup de choses écrites dans le tchat. Je suis désolé, mais on a eu deux heures de visioconférence. Madame Anne-Claire BOUX a tout de même monopolisé la parole pendant une heure et demie.

M. Laurent AUDOUIN : Franchement, ce n'est pas honnête.

M. Édouard CIVEL : Ce n'est pas honnête ?

M. Laurent AUDOUIN : Non.

M. Édouard CIVEL : J'espère qu'elle est enregistrée et qu'on va pouvoir regarder.

M. Laurent AUDOUIN : Ah, oui.

M. Édouard CIVEL : Madame BIRABEN, je crois que vous étiez connectée également. Monsieur ISARE était connecté. Vous étiez également connectée. Je suis désolé, mais je trouve que pour cette concertation on a passé deux heures et quatre riverains ont pu prendre la parole.

M. Laurent AUDOUIN : Tout à fait.

M. Édouard CIVEL : Cela ne vous choque pas.

M. Laurent AUDOUIN : Ce n'est pas qu'ils ont pu. Je suis désolé, mais Anne-Claire n'a pas monopolisé la parole, ce n'est vraiment pas honnête de dire cela. Il y a effectivement eu un bon nombre d'interventions liminaires, je vous l'accorde, c'était donc un peu long, mais que je sache, beaucoup de gens se sont exprimés à l'écrit et il était clairement dit que ces contributions étaient prises en compte et bien notées, ce n'était donc pas du tout dans le vide comme c'est parfois le cas sur les chats, et la parole n'a été refusée à personne. Plusieurs fois, il y a eu des demandes si quelqu'un voulait s'exprimer. Les gens peuvent être un petit peu intimidés et n'ont pas forcément l'habitude de parler en public, et dans une condition de visioconférence ce n'est pas forcément plus facile, cela peut être même plus compliqué. Que ce soit perfectible, je veux bien vous l'accorder, mais dire que la parole a été confisquée aux habitants, ce n'est pas honnête.

Mme Florence BERTHOUT : Benjamin ISARE ?

M. Benjamin ISARE : De dire qu'on n'a pas refusé de donner la parole à quiconque est tout de même un peu gros parce que cela a duré tellement longtemps, on n'a eu aucun moment pour essayer éventuellement d'intervenir. C'était non-stop, et c'étaient les mêmes choses qui devaient être dites dans tous les arrondissements parce que des choses ne nous concernaient même pas. Cela a tout de même été un discours-fleuve. Oui, le chat, parce que des personnes peut-être un peu timides n'osent pas prendre la parole, mais l'interactivité est tout de même aussi dans les échanges oraux.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense très sincèrement que c'est totalement inadapté, vraiment, parce que les propos liminaires sont tout à fait considérables. Je dis juste qu'on ne peut pas avoir des réunions où les propos liminaires durent trois quarts d'heure, ce n'est pas possible. Or, c'est systématique. Vous savez qu'à titre personnel je refuse de faire des réunions où pendant trois quarts d'heure on va avoir les mêmes propos liminaires qu'une réunion avant et une réunion après, ce n'est pas possible. Les gens qui arrivent pour la première fois, ils vont écouter, mais les autres ne vont pas écouter et en plus ce sont les limites de tous nos formats distanciels.

La réunion en distanciel où l'on est trois ou quatre, et même cinq, ou très motivés, on va être dix ou quinze, mais je crois sincèrement profondément que c'est totalement inadapté. Il y a eu un moment où l'on ne pouvait pas faire autrement. Je crois beaucoup aux réunions qui vont peut-être vous paraître un peu archaïques, mais ce sont des réunions au pied d'immeuble, des réunions de bistrot, parce que les gens viennent et échangent. On a cette limite. Cela ne veut pas dire qu'il faut supprimer, mais on ne peut pas multiplier les réunions.

Ce qui me gêne vraiment dans ces réunions, on voit souvent les mêmes qui préemptent, c'est peut-être comme dans d'autres formats, mais ils préemptent vraiment et les autres qui ont des choses à dire pensent qu'on ne va pas les écouter. Ce n'est pas vrai pour les grands projets d'aménagement, mais pour les petits projets d'aménagement, je fais des réunions au pied de l'immeuble auxquelles pour le coup vous n'êtes pas invités, ce sont des réunions au pied d'immeuble que je fais, j'invite deux immeubles sur un sujet. Ils viennent et là on a l'avis de tout le monde avec le meilleur, et peut-être le moins bon, mais on a vraiment une espèce de mesure en direct de l'état d'esprit des gens, et de plus on peut faire bouger les gens, les faire évoluer, sinon sur les aménagements on n'y arrive pas. Monsieur AUDOUIN ? Je suis d'accord avec Monsieur le Premier Adjoint.

M. Laurent AUDOUIN : Encore une fois, je trouve que le terme de confiscation de la parole n'est pas correct, mais vous avez en partie raison. On ne peut pas avoir des réunions de ce format, car elles sont forcément insuffisantes et frustrantes. Elles ne sont qu'un élément de la concertation et heureusement. Il y a des outils en ligne dont la qualité a vraiment augmenté ces dernières années, il y a vraiment un effort de la Ville pour avoir des choses qui sont à la fois pédagogiques et qui permettent de donner des priorités, de formuler des avis et c'est plus facile à remonter en ligne.

Si on faisait des réunions au pied de l'immeuble pour le PLU, typiquement, il faudrait en faire cinq cents, et avoir un travail de récupération des informations, c'est juste impossible, ce n'est pas pensable. Il faut trouver les moyens de faire vivre ces questions qui sont complexes pour une masse de Parisiens. De toute façon, ce soir-là, si les 60 personnes avaient parlé, on y était jusqu'à minuit, et cela aurait aussi été très compliqué. Le virtuel en matière de questionnaires avec des éléments bien structurés est une solution. Un bon système serait d'avoir de petites conventions citoyennes, c'est-à-dire des gens qui vont être sélectionnés ou tirés au sort, qui vont avoir le temps de se former et d'apporter des propositions originales. C'est un autre moyen de faire de la démocratie participative vivante et intelligente. Nous avons des outils divers et nous devons répondre à l'envie des parisiennes et des parisiens de faire de vraies propositions et plus seulement d'être informés de ce qui est décidé en leur nom.

Mme Anne BIRABEN : Si vous voulez bien, je vais terminer par la conclusion qui nous a été donnée ce jour-là à la conférence. On nous a promis un compte rendu en prenant en compte tout le tchat. Qu'en est-il ? C'est une question que je pose. On aimerait bien avoir ce compte rendu.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. On ne l'a toujours pas. Je vous propose de voter. Avis favorable ?

M. Édouard CIVEL : En fait, j'avais un troisième point, mais ce n'est pas grave. Mon dernier point était sur les quelques doutes vis-à-vis du fait d'accélérer les mesures d'atténuation et d'adaptation de la Ville sur lesquelles je suis tout à fait volontaire, mais je suis un petit peu inquiet eu égard aux capacités financières de la Ville de Paris actuellement puisqu'on voit que les investissements sont tout de même gelés d'une année sur l'autre. À ce sujet, je suis un petit peu inquiet. J'espère qu'on arrivera à trouver des ressources.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, et pardon de l'avoir interrompu parce que ce point était un point tout à fait majeur. On l'a vu encore récemment sur l'absence totale à ce stade de végétalisation à proximité du CROUS.

M. Édouard CIVEL : D'ailleurs, je propose de voter pour la délibération. Je mets des bémols sur les processus de concertation, mais là-dessus je vous rejoins, Monsieur AUDOUIN, work in progress c'est pour apporter à l'amélioration, que j'espère, de la démocratie participative.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX - 2022 DVD 3 - STATIONNEMENT DE SURFACE – MESURES DIVERSES Y COMPRIS TARIFAIRES.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DVD 3, le stationnement de surface.

M. Édouard CIVEL : Là, en l'occurrence, le terme que vous avez utilisé, Madame la Maire, de délibération fourre-tout est un peu adapté, mais on ne peut pas le reprocher. Il s'agit en réalité de toute une série d'ajustements sur les grilles tarifaires, sur les mesures tarifaires pour les usagers de la Ville en lien avec les conclusions qu'avaient suivies les assises du stationnement l'année dernière.

Je ne vais peut-être pas toutes les citer. Il y a des mesures pour des acteurs du paramédical. Il y a des mesures pour les personnes handicapées. Il y a des mesures sur la manière de transférer le tarif de stationnement si l'on change de véhicule. Il y a des mesures sur la façon de calibrer les véhicules labellisés basse émission et qui ont donc un tarif préférentiel pour mettre à jour au fur et à mesure. Il y a un sujet pour permettre aux commerçants de se garer gratuitement dans les zones résidentielles aux alentours des marchés ouverts pour étendre un peu les modalités pratiques.

C'est un package d'ajustements sur les mesures de stationnement de surface, je vous propose de voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine. Cela va plutôt dans le bon sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX - 2022 DVD 36 - CRÉATION DU PASS DEUX-ROUES MOTORISÉS DANS LES PARCS DE STATIONNEMENT. CONVENTION GÉNÉRALE « CADRE » PASS DEUX-ROUES MOTORISÉS À PARIS. TARIFS APPLICABLES.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DVD 36 ;

M. Édouard CIVEL : La DVD 36 porte sur une convention générale, un peu comme celle que l'on avait sur les chats, c'est une convention-cadre pour les deux roues pour permettre du stationnement dans les parkings souterrains de la Ville de Paris avec une série de tarifs. Très succinctement, en résumé, pour le 5^e arrondissement, vous auriez un abonnement à 990 euros par an pour garer votre scooter, votre moto, votre Harley dans les parkings souterrains de la Ville.

Je vous propose de voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI - VŒU RELATIF À L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE PROTÉGÉ INTERDISANT LA CONSOMMATION DES BOISSONS ALCOOLIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC AINSI QUE LEUR VENTE À EMPORTER, RESPECTIVEMENT ENTRE 16 H 00 ET 17 H 00 ET ENTRE 22 H 30 ET 7 H 00.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vœu déposé et présenté par Benjamin ISARE, un sujet très important.

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire. C'est un vœu que j'ai déjà eu le privilège de vous présenter, mais il n'a pas abouti à ce jour. Il vise à interpeler le préfet de police pour étendre le périmètre protégé jusqu'au boulevard Saint-Germain, entre la place Maubert et l'Institut du Monde Arabe, pour tout ce qui concerne la consommation d'alcool sur l'espace public, car comme vous le savez le secteur aux abords de Jussieu et des quais de Seine est un lieu propice à une consommation d'alcool assez importante et avec, de ce fait, des vociférations importantes qui nuisent grandement à la quiétude et au sommeil des riverains. Pour avoir un outil juridique pour que les forces de l'ordre puissent intervenir, il est justement demandé d'étendre ce périmètre protégé couvert par les arrêtés 2012-380 et 2012-328 concernant l'interdiction de consommation de boissons alcooliques sur le domaine public de 16 h 00 à 17 h 00 ainsi que la vente à emporter de 22 h 30 à 7 h 00.

Je vous demande donc de voter favorablement ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un sujet très important.

Mme Marine ROSSET : Je voterai favorablement ce vœu, mais sur quel motif ce vœu avait-il été rejeté par la préfecture ?

M. Benjamin ISARE : En lien avec le commissariat, on nous a dit que pour l'instant le vœu n'avait pas eu une suite favorable. Donc, on demande que la Maire de Paris interpelle à nouveau le préfet de police sur ce sujet.

Mme Florence BERTHOUT : J'avoue que je ne comprends pas trop pour quelles raisons ils sont timorés. Madame LEMARDELEY ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je vote favorablement, mais simplement en raison de la politique de territorialisation, maintenant, c'est vous, Madame la Maire, qui êtes habilitée à traiter directement

avec la préfecture de police pour ce genre de sujet. Or, la préfecture de police n'a pas été saisie de cette demande. C'est ce que me dit le cabinet de Nicolas NORDMAN qui n'est pas opposé non plus à ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Mais si, ils ont été saisis. On va les saisir à nouveau officiellement via le vœu. On saisira à nouveau à deux, si j'ose dire, parce que c'est très important que Monsieur l'Adjoint saisisse également. D'ailleurs, il était d'accord avec nous. On va l'envoyer au cabinet du préfet de police à Monsieur BERTOUX. Madame EROL ?

Mme Nazan EROL : D'autant plus que maintenant on sort de la pandémie, c'est quasiment jusqu'à 2 h 30 ou 3 h 00 du matin, mais vraiment comme j'habite juste derrière avec tout Jussieu qui nous fait un très bon écho. Ajouté à cela les skateboards qui font des espèces de figures artistiques, mais cela retombe bruyamment à chaque fois. Donc, c'est vraiment festif au moins jusqu'à 3 h 00 du matin.

Mme Florence BERTHOUT : Allez-y.

M. Philippe BOUCHET : C'est important en vue des modifications qui auront lieu dans le 5e. On parlait de la ZTL. C'est quelque chose qui va revenir dans les discussions que l'on a pu avoir avec des concertations avec les guillemets que l'on a pu poser, des riverains se sont posé la question de ce qui se passerait dans le futur, et en particulier, une des grandes peurs est de voir une partie du 5e devenir un lieu de soirée comme certains quartiers jusqu'à 2 h 00 ou 3 h 00 du matin. C'est un sujet qu'il faut effectivement prendre en amont. C'est un quartier qui est juste configu à celui dont on parle dans ce vœu. Je crois qu'il est donc très important de commencer à porter des bornes et des limitations.

Mme Florence BERTHOUT : J'appellerai demain Monsieur le Directeur de cabinet qui a vu le vœu. Cela fait tout de même plusieurs fois qu'on le sollicite. Il faut vraiment maintenant que le préfet prenne l'arrêté. Je soumetts ce vœu à vos voix. Avis favorable ?

Je vous remercie de cet avis à l'unanimité qui encore une fois est extrêmement important. Il ne s'agit pas d'interdire de faire la fête, mais de la faire dans des cadres circonscrits parce que notamment les riverains de la rue des Fossés Saint-Bernard n'en peuvent plus. Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons donné un avis défavorable à toutes les terrasses estivales de manière très équitable pour éviter les débordements à l'exception de la terrasse estivale demandée par le seul restaurateur, le Moulin à Vent.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

XXII - VŒU RELATIF À L'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE BOULEVARD DE L'HÔPITAL.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vœu relatif à l'indemnisation des commerçants, c'est un gros sujet, pour les travaux de voirie boulevard de l'Hôpital. Benjamin ISARE.

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire. Comme vous le savez, le secteur du boulevard de l'Hôpital est sujet à de très nombreux et très lourds travaux qui concernent la rénovation de la gare d'Austerlitz. Un autre problème est apparu peu de temps avant le Covid qui concerne l'affaissement du trottoir du côté du 5e qui a un impact très fort sur les commerces boulevard de l'Hôpital de notre arrondissement.

En effet, le trottoir, après plusieurs années, commence à s'affaisser et ceci est dû notamment à ce qu'on appelle l'aco drain, le caniveau qui est intégré et protégé par des grilles au milieu du trottoir. Cet aco drain avait tendance à fuir un petit peu et donc à lessiver les sols. Ceci fait que le trottoir s'affaisse. Il est donc urgent de réaliser ces travaux un peu dans la précipitation, car ce sont des travaux d'un montant assez conséquent qui ont nécessité une budgétisation de la part de la DVD. Ces travaux doivent être réalisés rapidement pour à la fois des raisons de sécurité, mais aussi pour des raisons d'organisation de travaux dans le secteur étant donné que tout le secteur du côté gare ne sera plus accessible aux piétons. Le seul trottoir qui restera accessible aux piétons sera celui du côté 5e. Donc, il faut réaliser ces travaux qui a priori auront lieu cet été. La Direction de l'urbanisme est très accompagnante sur le sujet pour aider les commerçants en ce qui concerne la réinstallation des futurs équipements sur différents aspects. En revanche, là où on a un peu plus de difficultés, c'est d'avoir l'appui de la DAJ, la Direction des affaires juridiques pour notamment indemniser et accompagner les commerçants dans

leurs démarches. Étant donné que l'on a un linéaire assez conséquent de commerçants impactés, c'est de pouvoir accompagner d'un seul homme tous ces commerçants pour l'impact financier qu'ils vont devoir subir en raison de ces travaux.

Je vous propose donc ce vœu qui consiste à demander que la DAJ accompagne et aide les commerçants dans leurs démarches d'indemnisation.

Mme Florence BERTHOUT : Le moins que l'on puisse dire est que la DAJ est frileuse. Madame LEMARDELEY ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je suis surprise de l'existence même de ce vœu puisque vous avez la possibilité, vous ou votre adjoint, de saisir la DAJ. Donc, je ne vois pas pourquoi un vœu est nécessaire.

Mme Florence BERTHOUT : On l'a fait de manière très hypocrite pour ne pas dire autre chose. La réalité est que la DAJ ne veut pas du tout se mouiller. Vous pensez bien qu'on l'a fait. On les a conviés à des réunions.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Que ne veut-elle pas ?

Mme Florence BERTHOUT : Elle ne veut pas se mouiller. C'est cela la réalité. Vous avez tout à fait raison, on a le droit, mais si on a fait un vœu c'est pour pointer un peu du doigt le fait qu'ils ne veulent pas intervenir. Ils préfèrent aller au contentieux. C'est la réalité.

M. Laurent AUDOUIN : Avec les commerçants ?

Mme Florence BERTHOUT : Avec les commerçants. C'est cela le sujet. C'est pour cette raison que l'on fait un vœu. Je crois que ce n'est pas le seul endroit dans Paris, même s'ils ne le disent pas, ne veulent-ils pas qu'il y ait de précédent entre guillemets, mais ils préfèrent aller au contentieux. C'est la réalité, je peux vous le dire. D'où notre vœu pour tout de même marquer le fait qu'on les a saisis officiellement et qu'ils ne veulent pas. Je propose de passer aux voix. Avis favorable ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11

NPPV : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

XXIII - VŒU RELATIF À LA COLLECTE DES BIODÉCHETS SUR LES MARCHÉS DU 5^E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vœu sur la collecte des biodéchets.

M. Édouard CIVEL : Merci. Vœu pour la collecte des biodéchets. La Ville de Paris a mis en place sur quasiment l'intégralité des marchés parisiens découverts, peut-être pas tous les marchés parisiens, mais en tout cas ceux du 5e sont tous désormais pourvus d'une collecte de biodéchets aux horaires des marchés. C'est-à-dire les mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis, dimanches, mais il n'y en a pas le lundi. Cette solution a été mise en place aussi dans le processus de mise en conformité avec la loi qui prévoit que toutes les collectivités doivent proposer aux particuliers une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets d'ici à 2025. Place Monge, place Maubert, le marché de Port-Royal, cela fonctionne très bien les jours de marché. En général, quand j'y passe, je reste un moment à côté des poubelles, et finalement les gens apprécient beaucoup. En revanche, la demande permanente est que l'on puisse apporter les déchets d'autres jours. J'ai fait des demandes en ce sens depuis un bon moment maintenant auprès de la Ville. Je pense que cela commence à être entendu, mais tant que je ne les ai pas, je vous avoue que je continue à le demander d'autant plus que certains arrondissements en bénéficient, il y a notamment le marché dans le 6e arrondissement, ce sont les Saints-Pères.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ce doit être Raspail.

M. Édouard CIVEL : Non, c'est un marché qui entre guillemets est couvert, il y a un magasin de fruits et légumes qui est couvert, mais c'est là où vous avez le magasin de la grosse pomme.

Mme Florence BERTHOUT : C'est à Mabillon.

M. Édouard CIVEL : C'est le marché Saint-Germain. On nous fait souvent la réponse qu'on ne met cela en place que pour les marchés couverts. Or, ce marché couvert, vous en conviendrez avec moi, il y a en réalité assez peu de commerçants alimentaires. Donc, je pense qu'on pourrait mettre cela en place pour tous les marchés découverts. Donc, je vous propose de voter ce vœu. Merci beaucoup.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. C'est vraiment un souhait que nous partageons. Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Je voulais vraiment souligner les efforts de la Ville, et vous l'avez dit, Édouard, rappeler la distribution des lombricomposteurs, des composteurs de quartier, aussi l'appel à projets pour les groupes d'habitants à pouvoir avoir des composteurs de quartier qui a été lancé l'année dernière. Beaucoup de choses ont été réalisées. Je suis favorable aussi à ce vœu, voir comment la Ville parvient à mettre en place petit à petit ce que vous proposez effectivement parce que je le remarque aussi, cela reste sur le balcon pendant un certain temps parfois quand on ne peut pas aller les déposer 24 h/24 et 7 j/7. En revanche, au marché Saint-Germain, il y a bien des commerces d'alimentation.

M. Édouard CIVEL : Je voulais dire que la superficie alimentaire comparée au reste de la superficie n'est pas monstrueuse. On pourrait parfaitement avoir des poubelles pérennes sur des marchés qui ne sont pas là en permanence.

M. Laurent AUDOUIN : Sur le fond, on est d'accord, c'est une très bonne idée. Je proposerai d'aller éventuellement un peu plus loin. C'est-à-dire de ne pas forcément se limiter aux marchés. On pourrait rédiger cela par exemple sous la forme, « déploie des dispositifs permanents de collecte à travers l'arrondissement, notamment à proximité immédiate des marchés », par exemple. Cela permettrait peut-être d'avoir un quadrillage un peu plus efficace, et entre parenthèses aussi de rappeler - je ne sais pas ce qu'en pensera Monsieur ISARE ? - qu'il faut inciter les commerçants des marchés à utiliser ces bacs pour se débarrasser de leurs déchets verts parce que cela représente des volumes importants. Un seul maraîcher qui laisse quelques cagettes d'invendus, il faut un sacré nombre de ménages pour faire la compensation. Quand il y a des invendus en bon état, c'est récupéré par des associations, mais il y a toujours des abimés, des choses qui peuvent être mis directement dans les poubelles « marron ».

J'ai lu tellement attentivement que j'ai repéré une jolie faute au troisième considérant, "rencontre" est à conjuguer au singulier.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. En revanche, je propose qu'on en reste sur les marchés parce qu'on a déjà du mal à l'obtenir. Si l'on explique qu'il faut en mettre partout, cela va être un peu compliqué. Le souhait est vraiment de les avoir sur les trois places pour que ce soit bien identifié et qu'on aille plus loin. Anne BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN : Bien sûr, et trois fois oui à ce vœu. En revanche, je voudrais juste attirer l'attention sur l'esthétique. Je suis très sensible au patrimoine. L'esthétique des poubelles de collecte est un sujet. On a beaucoup de mobiliers urbains disparates, pas toujours bien placés, parfois même très gênants. J'appelle donc à une grande vigilance sur l'emplacement de ces poubelles de collecte, et bien sûr l'esthétique de ces poubelles de collecte. Si en plus on pouvait être consulté, ce serait le bonheur parfait.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. C'est vrai que l'esthétique est importante, car si cela reste il y a l'emplacement et l'esthétique. Benjamin, on passera au point suivant.

M. Benjamin ISARE : Un complément sur les commerçants et sur l'utilisation de ces bacs. Comme l'a rappelé Monsieur AUDOIN, il y a des invendus qui sont collectés par des associations. Il y a des produits abimés, mais malheureusement les produits abimés à l'heure actuelle il y a beaucoup de gens qui viennent les ramasser. C'est pour cela que les commerçants en général ne mettent pas cela dans une poubelle, car ils savent que malheureusement beaucoup de gens viennent les chercher.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je propose que l'on passe au vote. On intègre la correction de Monsieur AUDOUIN. On reste sur nos trois marchés. Pour le moment, le sujet est de vraiment créer des automatismes et pérenniser ces automatismes étant entendu qu'une fois qu'on aura l'accord il faudra se pencher sur la question du mobilier urbain. Si c'est pérenne sur le marché Monge, Maubert et Port-Royal, il faudrait que ce soit, je n'ose pas dire, le plus beau possible, mais peut-être le moins laid possible.

M. Laurent AUDOUIN : À ce sujet, si je peux me permettre, ces bacs existent, on peut les voir à certains endroits. Cela ressemble un peu au Trilib en matière de volume et de format. C'est métallique. C'est un peu brutal. C'est dense, mais cela ne heurte pas les yeux. Typiquement, si c'est mis à la place d'une place de stationnement, entre cela et un SUV... je trouve que notre environnement visuel n'y perdra pas.

Mme Florence BERTHOUT : On passe au vote. Avis favorable de tout le Conseil. Je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

XXIV - VŒU RELATIF À LA PROTECTION DES ARBRES DANS LE 5^E ET À PARIS.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vœu relatif à la protection des arbres dans le 5^e arrondissement, vaste sujet.

M. Édouard CIVEL : C'est un vœu consécutif aux récentes péripéties que l'on a eues sur la question des arbres à Paris qui viennent enrichir l'environnement. Pour rédiger ce vœu en concertation avec certaines associations de défense de l'environnement et qui porte donc à demander à la Ville de s'engager dans sa politique environnementale pour Paris. Évidemment, c'est bien, on est très heureux, mais lorsqu'avec Madame la Maire nous poussons pour planter des arbres par exemple rue de l'Arbalète, nous savons bien que ces arbres atteindront une maturité bien après nos vies respectives, et en fait c'est aussi notre rôle. Néanmoins, il faut avoir cela en conscience puisque le réchauffement climatique, c'est tout de suite.

Donc, l'idée est de regarder la différenciation des arbres en fonction de leur âge et de leur essence afin de réussir à limiter l'impact aussi immédiat que l'on a lors de ces abattages, d'avoir une démarche ERC (éviter, réduire, compenser) dans l'aménagement du territoire parisien, et lorsque l'on doit abattre, car il y a des cas avec des projets d'ampleur où malheureusement on sera amené à abattre. Il ne faut pas non plus être complètement dogmatique sur une question dans un sens comme dans l'autre. Il y a des cas où ce sera malheureusement nécessaire, mais il faut penser à la compensation en matière de bénéfices écologiques au sens large, que ce soit sur l'absorption du CO₂, les qualités d'adaptation au changement climatique, et par cela, je pense évidemment au phénomène d'évapotranspiration, et aux capacités de traitement de la pollution, notamment ce qui sert parfois d'écran sur le bruit. Les feuillages des arbres sont également utiles sur ce volet, et il faut que les conseils de quartier, associations et habitants soient informés dès les phases initiales de ces projets. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Monsieur AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : Je ne vais pas revenir sur les attendus que l'on partage tous ici. Le rôle des arbres en ville n'est plus à démontrer. Le rôle des arbres est multiple. Il est thermique. Il est évidemment d'agrément. Il est même parfois de santé publique. Cela joue évidemment beaucoup aussi sur la biodiversité.

En revanche, au niveau de vos demandes, la petite difficulté vient du fait que beaucoup de choses que vous demandez sont déjà inscrites dans le plan arbre que, je crois, nous avons d'ailleurs voté ici. Typiquement, le principe - "éviter, réduire, compenser" - est déjà dans ce plan. On peut souhaiter le réaffirmer, mais c'est déjà écrit noir sur blanc dans les textes qui conduisent la politique de la Ville.

Il en est de même pour la compensation. C'est tout à fait détaillé dans les actions notamment 12 et 14 du plan arbre en question. C'est vrai qu'un abattage d'arbre a des conséquences sévères en matière de biodiversité et d'environnement. Donc, cela doit être intégré, mais encore une fois ces choses-là sont connues et maintenant elles irriguent la décision publique.

Finalement, il reste le fait que sur certains projets, il peut y avoir ou avoir eu des arbitrages un peu trop justement en même temps alors qu'aujourd'hui il serait peut-être temps de passer à une claire priorisation sur la protection de la biodiversité quand elle existe, mais si l'on pouvait ne pas demander des choses déjà en place, je pense que cela clarifierait le débat politique.

Il en est de même pour la concertation. Il y a des instances de concertation autour des arbres. Il y a de la science participative qui est accompagnée par la Ville de Paris sur le sujet. Donc, cela n'est pas fait dans le dos des Parisiennes et des Parisiens, et fort heureusement, la présence d'arbres à Paris est absolument une priorité. L'exemple du Champ-de-Mars, si vous voulez que l'on discute... ?

Mme Florence BERTHOUT : Non.

M. Laurent AUDOUIN : Non, on s'épargne cela.

Mme Florence BERTHOUT : On va s'épargner cela.

M. Laurent AUDOUIN : Très bien.

Mme Florence BERTHOUT : Il y aura toujours le Conseil de Paris. Restons concentrés modestement sur l'arrondissement.

M. Laurent AUDOUIN : J'espère que l'on pourra avoir une discussion peut-être en fin d'année ou en début d'année prochaine pour faire un bilan de la séquence 2020-2021 ou 2021-2022, car nous avons eu des échanges assez peu amène sur le sujet. Je reste confiant dans ce que vont faire les services de la Ville sur la question. Je pense qu'on pourra tranquillement en tirer un bilan devant les habitants.

Mme Florence BERTHOUT : Pour le moment, je reste totalement sur ma faim. Je le dis et je n'ai absolument rien vu. J'attends, mais pour le moment je redis que le bilan est négatif. C'est-à-dire qu'on a abattu plus d'arbres, il y a des raisons phytosanitaires que je ne discute pas même si de temps en temps... je ne les discute pas, mais en réalité le bilan est négatif, et avec Monsieur le Premier Adjoint, ce n'est pas faute de se battre pour que notamment sur les grands axes Monge, Claude Bernard, on puisse planter des arbres avec des pieds d'arbre qui seraient végétalisés en sachant qu'il y a des endroits où l'on ne peut pas en mettre pour des raisons patrimoniales, par exemple sur l'axe Saint-Jacques.

Vous savez que les architectes des bâtiments de France à mon avis à très juste titre n'y sont pas favorables. On ne va pas du tout polémiquer, mais je ne voudrais pas que ce bilan n'étant pas positif au sens vraiment d'additions et de soustractions que l'on mette sur le dos des ABF et des amoureux du patrimoine ce bilan négatif parce qu'on n'aurait pas planté d'arbres sur le Saint-Jacques comme la Ville l'a demandé. Chose sur laquelle je ne suis pas favorable parce que sur le plan patrimonial cela n'a pas de sens. En revanche, nous n'avons pas cessé de redire à quel point nous étions partants pour la rue Monge, pour la rue Claude Bernard, pour la rue Gay-Lussac où des choses peuvent vraiment être faites.

Je le disais, deux raisons peuvent être un peu bloquantes. Je parlais des raisons patrimoniales, et plus sérieusement, car c'est souvent plus le cas, l'état des sous-sols auquel s'ajoute souvent une forme de méconnaissance des sous-sols. Anne ?

Mme Anne BIRABEN : On est toujours inquiet lorsqu'on coupe des arbres. Je ne parle pas évidemment des arbres qui sont malades. Dans ce cas tout le monde est d'accord, s'ils sont malades il faut les remplacer, mais on est toujours inquiet. On a vécu ces dernières années beaucoup de coupes d'arbres dans le 5e. D'abord, le SPCI où il y a eu beaucoup d'arbres coupés et non replantés, et on est tous d'accord un arbre replanté de 1,5 m ne remplace pas un arbre qui fait 20 ou 25 m. Cela n'offre pas du tout les mêmes qualités pour l'environnement et pour la vie des habitants. Je suis inquiète pour le projet Scipion, combien d'arbres vont être coupés ? Je suis également inquiète pour le projet Curie, combien d'arbres vont être coupés ? Je partage à la fois le fait de devoir effectuer des travaux...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Après le projet Scipion, qu'avez-vous cité ?

Mme Anne BIRABEN : L'hôpital Curie. Je comprends tout à fait qu'il faut effectuer des travaux et agrandir l'hôpital, mais il y a des arbres aujourd'hui au 39 bis, rue Gay-Lussac. Ce ne sera pas du tout la même chose après. Donc, petit à petit, il y a des arbres en moins. On peut certes le justifier, mais à un moment comme le disaient la maire et Édouard, le solde est négatif.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je voudrais tout de même dire que sur Scipion, car j'avais un petit doute, il y a un arbre abattu, et un arbre c'est toujours trop parce que ce sont de gros sujets, et c'est abattu quasi à la demande des ABF. Donc, je mets Scipion un peu à part, mais on sera très vigilant sur Curie. Peut-on passer au vote, Monsieur le Premier Adjoint ? Tout le monde s'est-il exprimé ? Avis favorable ? J'ai parfois du mal à vous suivre. Merci beaucoup.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11

Abstention : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

XXV - VŒU RELATIF AU RECRUTEMENT DES PROFESSIONNELS DIPLÔMÉS D'UN CAP PETITE ENFANCE DANS LES CRÈCHES ET MULTI-ACCUEILS.

Mme Florence BERTHOUT : Corinne GABADOU va nous présenter le vœu relatif au recrutement des professionnels pour la petite enfance.

Mme Corinne GABADOU : Considérant le vœu relatif aux problèmes de recrutement de professionnels de la petite enfance dans les crèches et multi-accueils du 5^e adopté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement du lundi 27 septembre 2021,

Considérant également que les vingt-deux postes en attente de recrutement dans les crèches et multi-accueils du 5^e en septembre 2021 n'ont toujours pas été pourvus,

Considérant que sur les trois directrices de crèche qui devaient assurer le rôle d'adjointe par manque de personnel, deux restent toujours en attente d'un recrutement adapté,

Considérant enfin que la procédure de recrutement de professionnels diplômés d'un CAP petite enfance met au minimum un mois,

Considérant que le concours pour devenir agent technique de la petite enfance ne se déroule qu'au mois d'octobre, sur proposition du Conseil d'arrondissement, nous demandons que la Ville de Paris adapte en urgence sa procédure de recrutement des professionnels diplômés d'un CAP petite enfance aux besoins actuels des crèches et multi-accueils.

En effet, nous avons une commission qui est malheureusement en mai puisqu'en juin il y a les législatives pour une admission en septembre, et il nous manque toujours du personnel. Ce sera la première fois que dans le 5^e on ne pourra pas admettre tout le monde, et cela fait déjà des mois et des mois que cela dure et que l'on demande non-stop du personnel. Donc, on demande vraiment que le nécessaire soit fait et que ce ne soit pas tributaire d'un certain délai, il faut s'adapter et peut-être rendre également plus attractif le poste à la petite enfance, revoir les salaires et même les logements sociaux attribués à des auxiliaires de puériculture. Ce serait peut-être une motivation supplémentaire.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Il y a juste une erreur qu'il faut tout de suite corriger. La procédure de recrutement des professionnels de CAP ne met pas au minimum un mois. Cela met de longs mois. Il faut donc corriger en mettant de longs mois. Si cela mettait un mois, il n'y aurait pas de problème et l'on n'aurait pas déposé ce vœu. Cela met de longs mois. Nous sommes arrivés à un point où par exemple concernant les CAP petite enfance, il faut que vous sachiez que nous sommes allés voir, et j'y étais encore ce matin, le proviseur du lycée Monod pour faire des espèces de séances de motivation publicitaire sur les crèches

du 5e arrondissement tellement le process est compliqué. Donc, ce n'est pas du tout un mois. Pardonnez-moi, on va le corriger, ce sont de très longs mois.

On n'arrive pas à recruter du personnel. Pourquoi a-t-on mis si j'ose dire la demande vraiment sur les CAP petite enfance, car il y a bien d'autres problèmes ? Si l'on veut être sûr qu'un vœu ne soit pas adopté, on ajoute tous les sujets, c'est-à-dire augmentons les salaires, réservons des logements comme on l'a fait d'ailleurs dans un vœu précédent, mais le CAP petite enfance est censé aller rapidement. On est censé ne pas avoir des commissions qui filtrent à tout bout de champ. Or, c'est ce qui est en train de se passer aujourd'hui, et c'est absolument catastrophique.

M. Laurent AUDOUIN : D'une part, la Ville recrute, elle essaye de recruter autant qu'elle le peut. C'est tout de même un millier de personnes qui sont entrées dans la DFPE à peu près en 2021, c'est le chiffre que j'ai...

Mme Corinne GABADOU : Combien sont partis ?

M. Laurent AUDOUIN : Ce n'est pas parce que les gens partent, il faut réussir à attirer des professionnels.

Mme Corinne GABADOU : Je suis d'accord, Monsieur AUDOUIN. Le problème est que la Ville s'est tiré une balle dans le pied, car elle a fait une possibilité tous les deux mois de changer de poste. Quand une personne arrivait dans une crèche, cela ne servait strictement à rien, le personnel pouvait dire, j'en ai assez de travailler dans cette crèche, j'aimerais être muté ailleurs. C'est ce qui s'est fait. Cela s'appelle le recrutement au fil de l'eau, et ce recrutement au fil de l'eau a fait qu'il a toujours manqué du personnel en plus de celles qui étaient en ASA, en plus de celles qui étaient en congé maternité, en plus de celles qui étaient en congé maladie. Cela n'a donc rien résolu du tout. C'est pour cela qu'on est toujours dans la même situation. Donc, cela ne sert à rien.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi, mais je ne peux pas vous laisser dire que la Ville de Paris recrute beaucoup. Je ne dis pas qu'elle ne recrute pas, mais le problème de la Ville de Paris tout en recrutant, ce qui est tout de même la moindre des choses, excusez-moi, une collectivité recrute, de même que Lyon recrute des centaines de personnes. Le problème est multiple. Il n'y a pas une politique RH adaptée à la pénurie de personnel. C'est ce que disait Madame GABADOU. J'arrive dans une crèche, je veux partir au bout de deux mois. Quand vous êtes sur des métiers un peu tendus, normalement, vous cadrez. Il ne s'agit pas d'interdire, mais dans le respect du droit du travail vous demandez tout de même aux personnes de s'engager. Par exemple, vous pouvez être en manque criant de personnel dans une crèche et vous avez le droit de poser une disponibilité comme cela, mais que vous la mettiez au moment des vacances à fin juin, pourquoi pas, mais vous avez le droit au milieu d'une année de poser votre disponibilité, et personne ne trouve à redire à cela à part le personnel. Il n'y a rien en droit du travail qui interdit de dire que la disponibilité est un droit, mais on pourra surseoir à cette disponibilité en ne disant pas oui tout de suite en cas de pénurie majeure du personnel. Vous savez que c'est quelque chose que l'on peut objectiver la pénurie majeure. La mise à disponibilité, c'est pour cela.

Le remplacement des arrêts permanents, maladie, les interruptions pour les congés maternité, ce qui est tout à fait normal, il n'y a aucune anticipation faite pour remplacer les personnels. De plus, il faut que vous sachiez qu'il n'y a pas de direction des ressources humaines, je me permets de vous le rappeler, au sein de la DFPE. Ceci veut dire que tout le process de recrutement est géré par la RH, et c'est absolument inouï. Il y a deux secteurs à Paris où il faudrait impérativement qu'il y ait des directions des ressources humaines décentralisées dans les directions compétentes.

C'est comme je l'ai toujours demandé, notamment quand j'ai présidé la mission d'information sur la propreté, et c'est sur la propreté, et c'est sur la petite enfance, et ce pour deux raisons. Ce sont des métiers très particuliers qui nécessitent une adaptabilité tout à fait particulière également, et de plus on ne gère pas de la même façon le recrutement d'un cadre, le recrutement d'un cadre supérieur, d'un cadre intermédiaire et d'un non-cadre.

M. Laurent AUDOUIN : J'ai envie de dire "pourquoi ne pas l'écrire dans le vœu", en tout cas en partie, car il faudrait être un peu plus précis sur les suggestions que l'on fait à la Ville qui ne les verra peut-être pas d'un

si mauvais œil. Quand je vous ai lu, franchement, "adapter la procédure", dit ainsi, je n'ai pas compris, et ce que j'ai compris, c'est d'abaisser les seuils. Je ne vais pas revenir sur mon histoire personnelle, mais l'idée que l'on ne sélectionne pas très bien les gens dans les crèches, cela me poserait un problème particulier. Je ne vous fais pas un dessin. Donc, il faudrait parler d'accélérer la procédure de recrutement ou de raccourcir les délais dans les procédures de recrutement, pourquoi pas, et ensuite on peut ajouter des propositions concrètes sur le fonctionnement du système. Si cela va dans le bon sens, on peut tous être d'accord à ce sujet, mais comme je le disais la Ville recrute. Je suis confronté aux mêmes problèmes dans la recherche. Il y a une difficulté énorme à recruter le personnel d'accompagnement et le personnel technique parce que les salaires sont insuffisants, il faut le dire clairement parce que la vie à Paris ou en région parisienne est trop chère, et les gens partent, mais ils partent en mutation et les postes ne seront ouverts que si des gens partent à la retraite, et pas juste en mutation. Ici, ce n'est pas le cas, mais ce sont des problèmes récurrents qui touchent en général tous les travaux qui sont à la fois assez mal rémunérés tout en demandant un certain niveau de qualification.

En conclusion, je ne serais pas choqué non plus que l'on écrive noir sur blanc clairement qu'il faut peut-être prévoir des primes fonctionnelles pour rendre le métier un peu plus attractif. À un moment donné, il faut se donner les moyens de ce qu'on veut. Il y a une priorité à la petite enfance, et cela passe aussi par la reconnaissance du travail.

Mme Corinne GABADOU : Madame BERTHOUT était intervenue en Conseil de Paris justement pour dire qu'il fallait que les salaires soient revus, et les logements sociaux également prévus pour le personnel des crèches, car ils doivent avoir une motivation. À l'heure actuelle, surtout depuis le Covid, le personnel des crèches, neuf fois sur dix, vient de banlieue. Il faut leur donner une motivation pour venir à Paris.

M. Laurent AUDOUIN : Il n'y a jamais assez de logements sociaux pour avoir un effet systémique.

Mme Florence BERTHOUT : J'entends ce que vous dites, Monsieur AUDOUIN, et là je suis d'accord avec vous, ce vœu est en dessous de ce que je souhaiterais demander. En fait, il faudrait un plan ambitieux de recrutement, mais qui ne soit pas qu'un plan en matière d'objectif chiffré même si c'est très important, car il ne suffit pas de dire, on va recruter mille ou deux mille personnes. La réalité est que vous n'y arrivez pas si vous n'avez pas les moyens d'attirer, et un plan ambitieux nécessite des réformes structurelles, et on le mettra peut-être dans un autre vœu plus ossaturé en Conseil de Paris, dans la gestion des personnels, et j'en suis absolument convaincue. En l'espèce, on a une direction DFPE qui est plutôt à l'écoute quand on les appelle, les relations sont fluides, il n'y a pas de sujet, et on a une direction qui n'arrive pas à faire ce qu'elle devrait ou pourrait faire parce qu'elle ne dispose pas des outils.

Comme tout le monde craint de se fâcher avec tout le monde, et pardonnez-moi, mais la Ville de Paris n'est pas toujours très courageuse. Il faudrait d'un côté dire ce que vous proposez parce que j'y suis favorable avec un encadrement. Vous savez très bien qu'ils ne feront pas de primes fonctionnelles à moins qu'elles ne soient très encadrées, car ils ont peur que cela génère d'autres demandes dans d'autres directions, mais si on ne fait pas de primes fonctionnelles pour les raisons qui sont le risque comme toujours que les demandes soient également portées dans d'autres directions, à tout le moins, que l'on mette enfin en place par exemple d'être capable de réserver un pourcentage des logements sociaux et ce n'est pas indécent, et faire des réformes RH, je le dis bien, des réformes de fond.

Prendre une mise en disponibilité pour un oui ou pour un non quand on a un déficit chronique de personnel n'est absolument pas acceptable. Nous l'avons découvert récemment, mise en disponibilité, détachement, vous imaginez en cours d'année, je n'ai jamais vu cela.

Deuxième chose, quand vous avez des CAP, il faut que vous sachiez que l'on va demander qu'ils passent devant une commission. Il faut voir quand se réunit la commission, et donc on me dit, la commission se réunira en octobre. Donc, quand j'appelle le directeur de la DFPE, non, la coordinatrice n'a pas compris. Ce n'est pas en octobre. En réalité, elle avait bien compris, mais il y a des dictats de la DRH qui dit, il y a des commissions une fois par an. Comme les CAP sortent en juillet, car le diplôme CAP petite enfance est en juillet, et la commission est en octobre.

Tout est comme cela en matière de recrutement. Donc, on ne s'en sort pas. C'est la première fois où l'on a les recrutements que l'on fait et que la Ville fait par exemple dans le 5e arrondissement, je parle des

recrutements de nature pérenne, je ne parle pas du personnel que l'on fait venir pour remplacer la dame partie en congé maternité. Il faut que vous sachiez que les recrutements de nature pérenne sont en dessous des seuls départs pour raison de santé et autres, en sachant qu'il nous manque aujourd'hui vingt autres personnes. On a à peu près une vingtaine de personnes sur toutes les crèches, bon an mal an, qui vont prendre un congé maternité, un congé maladie. Vous rajoutez vingt absents en permanence, ce qui est à peu près la moyenne, et vous y ajoutez vingt postes qui n'ont jamais été pourvus. C'est un problème.

Mme Corinne GABADOU : À un moment donné, on était à quarante-cinq personnes en moins sur l'arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Donc, on ne peut pas tenir. Madame LEMARDELEY ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ce que je vais dire ne discute pas du tout ce que vous venez de dire, mais je reviens sur un point que vous avez évoqué tout à l'heure. Vous disiez sensibiliser les élèves du lycée Jacques Monod. La Ville a justement commencé à mettre en place ce plan d'action précisément pour aller chercher les jeunes plus tôt, les intéresser à ces métiers qui socialement ne sont pas du tout valorisés, notamment par le biais de l'apprentissage. On va multiplier les apprentis. Il y a aussi les stages de troisième, les stages d'observation qui peuvent être utilisés, et d'une manière plus globale, que ces métiers soient mieux présentés dans les forums des métiers, par exemple au CIDJ, à QJ, le nouvel équipement de la Ville destiné justement à faire connaître les métiers. C'est en train de se mettre en place.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais vous dire quelque chose sur les contrats d'apprentissage qui est inouï et vérifié. Sur dix-huit contrats d'apprentissage payés par la Ville au lycée Monod, il faut que vous sachiez que dix sont réellement en contrat d'apprentissage. Autrement dit, la Ville subventionne dix-huit contrats d'apprentissage au lycée Monod, et sur les dix-huit subventionnés, c'est une information vérifiée aujourd'hui même, seuls dix ont fait un contrat d'apprentissage. La Ville a mis de l'argent sur la table pour payer dix-huit contrats d'apprentissage, mais il n'y a que dix élèves qui ont fait leur contrat d'apprentissage.

Non, parce qu'ils n'ont pas trouvé. C'est une réalité. Je vous parle de cela parce que c'est un exemple de tout ce qui est fait, et encore une fois ce n'est pas la direction qui est en cause. Je pense qu'elle se démène comme un beau diable. Pardonnez-moi cette expression triviale, mais si l'on ne remue pas le cocotier pour qu'enfin il y ait une direction des ressources humaines adaptée et qui ne fasse que cela, on va aller de mal en pis. Ce n'est pas sérieux de laisser à une DRH de Paris le soin de faire les contrats, les trucs, ce n'est pas sérieux. Il y a un volet qui est géré, mais il faudrait une DRH totalement affectée qui dépend de la DFPE pour plus d'adaptabilité. Quand un contrat est fait, cela part à la DRH qui met des semaines quand ce n'est pas des mois pour que le contrat revienne, c'est absolument surréaliste.

Mme Corinne GABADOU : C'est juste pour vous dire et clore le débat, j'ai eu des personnes volontaires qui habitent le 5e arrondissement...

Mme Florence BERTHOUT : Deux !

Mme Corinne GABADOU : il y en a eu deux, et j'attends toujours le retour. On ne sait pas où c'est passé. Le directeur de la DFPE m'a dit, Madame GABADOU, je vous promets, je vais vous donner la réponse, j'attends depuis une semaine, et l'on ne sait pas où sont passés ces dossiers.

Mme Florence BERTHOUT : Vous pouvez vérifier. Ce sont deux CV qui sont prêts à venir tout de suite. On les a envoyés. On a respecté les process. C'est passé via la coordinatrice, cela a été envoyé. C'est bloqué à la DRH, et le propre directeur de la DFPE ne sait pas où sont ces deux propositions. C'est peut-être une goutte d'eau dans la mer, mais vous envoyez deux personnes qui habitent l'arrondissement et elles sont prêtes à travailler tout de suite et qui ont deux CAP, et le propre directeur ne sait pas où sont passés ces dossiers parce que ce n'est pas géré chez lui. Cela veut dire que c'est dans la pile de tous les CV qui arrivent dans une direction des ressources humaines qui n'est absolument pas compétente pour gérer cela. Soit, à un moment donné, l'exécutif parisien s'y colle un peu, soit, on le gère sur un mode pas vu pas pris, et cela ne va pas s'améliorer.

Avis favorable, mais j'entends la demande de Monsieur AUDOUIN d'avoir quelque chose de beaucoup plus ossaturé.

M. Laurent AUDOUIN : Mais plutôt qu'adapter en urgence, je serais pour une réécriture.

Mme Florence BERTHOUT : Donnez-nous votre proposition.

M. Laurent AUDOUIN : Il faut que la Ville de Paris raccourcisse les délais administratifs liés au recrutement des professionnels.

Mme Florence BERTHOUT : C'est beaucoup mieux. C'est en tout cas beaucoup plus adapté même si je vous accorde que c'est un point, mais il est préférable de mettre cela. Je me demande s'il ne faudrait pas mettre que le recrutement se fasse directement, mais on ne va pas compliquer les choses.

Je propose cette version qui est objectivement meilleure. Avis favorable ? Je vous remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

XXVI - VŒU RELATIF À LA CRÉATION D'UN COMITÉ LOCAL D'ARRONDISSEMENT POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au dernier vœu.

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. Nous redéposons ce soir un vœu que nous avons déjà déposé au Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2021, un vœu relatif à la création d'un comité local d'arrondissement pour les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

Considérant que les associations sportives concourent au dynamisme sportif de l'arrondissement et souhaitent être associées à la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques ;

Considérant que l'ensemble de la jeunesse du 5e scolaire et universitaire doit être impliqué dans cet évènement unique pour Paris ;

Considérant que les Jeux olympiques Paris 2024 vont générer une grande activité économique et touristique dans notre capitale ;

Considérant que le 5e arrondissement est très attractif par sa situation géographique, mais également par ses nombreux atouts touristiques ;

Considérant que beaucoup de nos commerçants et de nos associations nous ont déjà fait part de leur désir de s'impliquer dans l'organisation préalable ;

Considérant que nos hôtels et nos restaurants souhaiteraient être associés à l'accueil des visiteurs et des délégations au sein de leur établissement ;

Considérant que tous ces acteurs devraient être associés au sein d'une Instance locale au niveau de l'arrondissement, nous demandons à la mairie de Paris d'accepter la création d'un comité local pour les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 dans le 5e arrondissement.

Mme Marine ROSSET : Je suis plutôt favorable parce que cela peut être un levier important pour faire beaucoup de choses. On peut travailler sur l'international, les solidarités, le handicap, la culture. Donc, on peut favoriser tous ces sujets. J'ai quelques questions à la fois sur le calendrier et les missions que pourrait avoir ce comité local. Pour qu'il puisse être accepté et efficient, il me paraît important de ne pas avoir un comité Théodule, mais d'avoir vraiment une mission et un calendrier qui permettent de poser un objet conséquent et sérieux.

Mme Florence BERTHOUT : Que proposeriez-vous d'ajouter comme mission ? J'entends. Que proposeriez-vous ? Le calendrier est un autre élément. Une fois que l'on a la mission, pour le calendrier, par définition, il faut faire des propositions avant les JO. Que mettriez-vous dans les missions ? Que souhaiteriez-vous y voir figurer ?

Mme Marine ROSSET : Cela dépend un peu des objectifs que l'on veut porter, mais cela peut être un levier pour que les habitants et les habitantes fassent du sport ensemble. Cela peut être un levier éducatif. Cela peut être un levier sur le handicap en faisant venir des athlètes porteurs d'un handicap dans les écoles, à une conférence. Cela peut être aussi un levier culturel.

Mme Florence BERTHOUT : Le handicap est un peu une de mes obsessions, Nazan EROL le sait bien, et l'on a un mal fou à faire avancer les choses. Plutôt que d'aller tous azimuts, j'entends et je trouve que c'est intéressant, plutôt que de dire on va faire quelque chose ou on va se faire plaisir, mais en même temps... Dire que de manière privilégiée, je ne sais pas ce qu'en pense Violaine qui pilote le sport, mettre dedans le handicap et autre chose me paraîtrait bien. On peut travailler avec Monsieur RABADAN et aussi avec l'adjoint chargé du handicap pour faire venir par exemple des athlètes dans les écoles. C'est pour cela que mettre le terme éducatif, cela va de soi, je ne le mettrai pas, je trouve que c'est un peu redondant, et par définition, si vous mettez le handicap, on va aller dans les écoles. Donc, je trouve cela intéressant, mais je ne sais pas ce que Violaine en pense de mettre le handicap, et peut-être d'ajouter autre chose. Cela peut être uniquement cela, soit le handicap et les discriminations. Je dis cela parce qu'on est allé voir les Roucoulettes dimanche. Il y a une association qui s'appelle les Roucoulettes. Ils sont très sympathiques. C'est du handball, et ils luttent contre les discriminations sexuelles, de genre et autres. Ils avaient participé l'année dernière aux Estivales Séniors. Ils avaient fait un accompagnement sportif qui était très bien.

Mme Nazan EROL : Il faut tout de même transposer, Madame la Maire, pour le 5e.

Mme Florence BERTHOUT : Sur le handicap, c'est bien.

Mme Nazan EROL : Il faut vraiment le transposer.

Mme Florence BERTHOUT : Qu'avez-vous proposé d'autre ?

Mme Marine ROSSET : Je pensais aux acteurs culturels.

Mme Florence BERTHOUT : Que voyez-vous sur la culture ? Je dis cela parce qu'on en fait tellement de choses, ce n'est pas que je ne veux pas, mais on fait beaucoup sur la culture entre le musée numérique...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il faut que ce soit en lien avec les JO, c'est différent.

M. Edouard CIVEL : Je plussois le point du handicap d'ailleurs de manière plus large. C'était quelque chose que l'on avait porté sur la question de la vision que l'on peut avoir des Jeux olympiques de 2024. Si l'on veut être un peu stratégique sur l'opportunité que l'on peut tirer de ces Jeux olympiques, c'est d'avoir des infrastructures plus inclusives. Si l'on pouvait utiliser ce levier pour avoir des infrastructures qui soient plus inclusives à Paris, ce serait un très bon coup de projecteur que l'on pourrait mettre là-dessus, partout, mais particulièrement chez nous. Il est clair que c'est une bonne chose.

Mme Florence BERTHOUT : Violaine ?

Mme Violaine HACKE : Sur le handicap, je pense qu'on est tous d'accord, mais vous avez parlé aussi de l'éducatif. Faire des choses avec nos écoles de manière un peu concrète pourrait également avoir du sens.

Mme Florence BERTHOUT : Handicap et éducation, cela vous convient-il ?

Mme Violaine HACKE : Il peut y avoir des compétitions entre écoles avec des associations qui mettent les enfants en situation de handicap.

Mme Florence BERTHOUT : On flèche cela et on flèche vraiment le volet éducatif et le volet handicap. Pour le volet éducatif, on peut même imaginer voir avec le musée numérique. On pourrait avoir un volet sur le sport dans l'art comme on a en ce moment un volet sur les animaux dans l'art, par exemple, les éléphants puisqu'on aura le droit de venir, il y a trois mercredis. Il faudrait demander à le mettre explicitement, je le dis là de manière un peu lourde, ce ne sont pas vraiment des cartons d'invitation, ce sont des flyers qui ont été faits. Il y

aura trois mercredis où on peut venir aux microfolies. Si ce n'est pas sur le site, il faut le mettre. On pourra venir avec son animal de compagnie, et Marie-Christine LEMARDELEY vient avec son éléphant. On ouvrira spécialement du côté de la rue Clotaire, elle n'entrera pas dans l'agora, mais elle restera stationnée. Il y a trois mercredis, vous irez regarder. De toute façon, ce sont des mercredis portes ouvertes. Vous pouvez y aller d'une manière générale comme vous voulez, mais il y en aura trois plus spécifiquement dédiés. Il faudra s'en occuper demain parce qu'il faudra qu'on en pose d'autres sur la fondation de Schweitzer qui est installée rue Claude Bernard.

M. Philippe BOUCHET : Juste pour terminer, j'avais très fortement soutenu ce vœu déjà la première fois. Donc, je vais le soutenir aussi très fortement. C'est très important de mobiliser les acteurs autour de l'arrivée des Jeux olympiques et paralympiques. Il n'est pas trop tôt, deux ans avant, c'est même peut-être relativement tardif par rapport à d'autres événements qui ont eu lieu, mais il n'est jamais trop tard non plus. Juste pour faire un peu de brainstorming, on a parlé de deux choses, l'une de trouver des éléments qui permettent aujourd'hui dans les préparations de rassembler les gens sur des thèmes, on a parlé du handicap, de l'éducation. Cela n'empêche pas le jour venu au moment des événements de parler d'autres choses. Si l'on parle de la culture, on peut très bien imaginer au moment des Jeux olympiques dans le 5e de taguer des événements autour du cinéma. Il y a eu énormément de films, qui ont eu lieu tout au long de cette partie, qui irait très bien avec des cinémas que nous avons dans le 5e qui sont d'art et d'essai, donc sur des sujets qui sont un peu limités sur ce sujet, ou sur d'autres aspects qui arriveront. J'avais effectivement commenté à l'époque lors du sujet l'implication aussi des acteurs économiques, et autour de ces sujets. Ce sont évidemment des acteurs autour du tourisme et de l'accueil qui vont s'associer à ces initiatives. C'est à nous de tracer et de flécher comme vous le disiez des axes, et ils pourront ensuite trouver les moyens de s'associer à ces sujets. Donc, je supporte tout à fait cette fois-ci aussi ce sujet.

Mme Nazan EROL : Une micro-intervention, mais il me semble que le projet éducatif territorial comprend un axe sur l'inclusion dans le 5e arrondissement. Donc, on peut s'appuyer là-dessus. On avait éventuellement parlé de le réunir, c'est une commission par rapport à ce plan éducatif territorial. Madame GABADOU, je ne sais pas si vous vous en souvenez. Non, d'accord. Donc, peut-être pour septembre, on pourrait le réunir.

Mme Florence BERTHOUT : Violaine pourrait faire un petit groupe de travail assez rapidement qui réunit toutes les bonnes volontés sur handicap, c'est évidemment Nazan, l'éducation, c'est Corinne, et tous ceux qui veulent venir, et avec quelques actions concrètes.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 46.

La Secrétaire de séance

Carole HOOGSTOËL

